

Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2013-02-D-21-fr-2

Orig. : FR

## **Rapport du Secrétaire général au Conseil supérieur des Ecoles européennes pour l'année 2012**

---

**Présenté au Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 16, 17 et 18 avril 2013 à Bruxelles**

Le présent rapport fait référence aux documents suivants :

- Données chiffrées sur la rentrée scolaire 2012-2013 des Ecoles européennes (Réf. 2012-10-D-15-fr-2)
- Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2013-2014 (Réf. 2012-12-D-8-fr-3)
- Fiches signalétiques sur les Ecoles de type II et III (Réf. 2012-12-D-10-fr-2 – Mise à jour le 7 décembre 2012)

Ces documents sont disponibles sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes : [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

# SOMMAIRE

## I. INTRODUCTION

## II. DONNEES CHIFFREES SUR LA RENTREE 2012-2013 (Réf. 2012-10-D-15-fr-2)<sup>1</sup>

- ❖ Population scolaire
- ❖ Choix des langues
- ❖ Personnel détaché et chargés de cours
- ❖ Personnel administratif et de service
- ❖ Taux de redoublement en 2012
- ❖ Résultats du Baccalauréat européen 2012

## III. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL

### A. ASPECT PEDAGOGIQUES

1. Activités de l'Unité de Développement pédagogique durant l'année 2012
2. Le Baccalauréat européen 2012
  - ❖ Réforme du Baccalauréat européen – Tableau d'évolution

### B. RESSOURCES HUMAINES

### C. ASPECTS JURIDIQUES

1. Recours
2. Organisation juridique des Ecoles européennes

### D. ASPECTS BUDGETAIRES

1. Evolution des coûts – dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire général
2. Budget du Secrétariat général

### E. INFORMATIQUE ET STATISTIQUES

1. Applications administratives de gestion des élèves (SMS)
2. Applications administratives de gestion financière (NewCobee)
3. Application d'évaluation des enseignants (EVALEE)

### F. SERVICE D'AUDIT INTERNE

### G. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS

### H. INFRASTRUCTURES DES ECOLES

## IV. REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES – MISE EN ŒUVRE

1. Gouvernance
2. Financement du système : répartition des coûts des personnels détachés entre les Etats-membres (cost sharing)
3. Ouverture du système

## V. CONCLUSION

---

<sup>1</sup> Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursec.eu](http://www.eursec.eu))

## I. INTRODUCTION

Le présent rapport couvre l'année civile 2012. Il a pour objet d'apporter aux membres du Conseil supérieur des données consolidées sur l'ensemble du système des Ecoles européennes et de l'informer des principaux développements survenus dans les différents domaines d'activités du Secrétariat général et sur la situation des écoles, notamment en matière d'infrastructures.

La rentrée 2012-2013 a marqué un début d'année scolaire très spécial pour le système des Ecoles européennes. Nous avons eu le grand plaisir d'annoncer enfin la conclusion des très longs chantiers de construction des écoles de Luxembourg II et Bruxelles IV. Le personnel des deux écoles a été extrêmement occupé durant l'été à préparer l'installation dans les nouvelles infrastructures et l'organisation des déménagements. Nous tenons également à témoigner notre reconnaissance aux autorités luxembourgeoises et belges pour leurs investissements et leur excellente collaboration tout au long du processus de construction !

L'Ecole européenne de Bruxelles I a connu une rentrée difficile. En raison de la rénovation du bâtiment « Fabiola », environ 450 élèves de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire ont été transférés provisoirement à l'école de Berkendael !

En outre, le réseau des Ecoles européennes a accueilli deux toutes nouvelles Ecoles européennes agréées. L'*Europäische Schule RheinMain Bad Vilbel* a été inaugurée près de Francfort et l'*Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum* a ouvert à La Haye. Le Conseil supérieur de décembre a approuvé les Dossiers de conformité des Ecoles européennes agréées de Tallin et Copenhague.

Le Conseil supérieur de décembre 2012 a donné mandat au Secrétaire général de rationaliser les décisions prises concernant les Ecoles européennes agréées et d'élaborer un projet de nouveau document rationalisé pour le Conseil supérieur d'avril 2013.

Il convient de noter que chaque école publie son rapport annuel d'activités dont la partie financière fera l'objet, de la part du Secrétaire général, d'un rapport d'activité consolidé à présenter avant le 1<sup>er</sup> juin conformément aux dispositions du Règlement financier.

Des données statistiques sur la rentrée scolaire 2012-2013, présentant l'évolution de la population scolaire, celle du nombre des personnels enseignants, détachés et chargés de cours et des personnels administratifs et de service (PAS) ainsi que la répartition des élèves par nationalité et langues, ont été présentées au Conseil supérieur de décembre 2012, dans le document 2012-10-D-15-fr-2. Celui-ci contient également les chiffres relatifs aux taux de redoublement pour l'année scolaire 2011-2012 ainsi que les résultats du Baccalauréat européen 2012.

Le présent rapport contient également des informations sur le suivi apporté aux recommandations contenues dans les rapports de l'audit interne ainsi que sur le fonctionnement de l'Autorité centrale des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles.

Depuis l'approbation, par le Conseil supérieur d'avril 2009 à Stockholm, du Document « Réforme du système des Ecoles européennes <sup>2</sup> » (2009-D-353-4), l'une des priorités du secrétariat général et des écoles a été la mise en œuvre de cette réforme dans tous les domaines d'activités concernés.

---

<sup>2</sup> Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursec.eu](http://www.eursec.eu))

Aboutissement de plusieurs années de réflexion et de débats faisant suite aux résolutions du Parlement européen de 2002 à 2005, la réforme des Ecoles européennes s'articule selon 3 axes principaux :

- La gouvernance, tant au niveau central (rôle et fonction des différents organes des Ecoles européennes) que local (autonomie des écoles) ;
- Le financement du système (*Cost sharing*) ;
- L'ouverture du système des Ecoles européennes ;

qui font l'objet d'un développement spécifique dans ce rapport.

En septembre 2011, le Parlement européen a adopté le rapport de Jean-Marie Cavada sur le système des Ecoles européennes (2011/2036(INI)). Les 50 points de la résolution abordent le système des Ecoles européennes sous ses aspects les plus divers. Le Conseil supérieur d'avril a pris note de la réflexion sur les mesures prises suite à la résolution et a donné mandat de mettre sur pied un groupe de travail « Organisation des études au cycle secondaire » dans l'optique d'une rationalisation des études et plus particulièrement des filières d'options. Le groupe de travail a été invité à inclure à ses activités la rédaction d'une proposition de nouvelle structure des études au cycle secondaire dans le souci d'une souplesse et d'une efficacité accrues ainsi que sur le plan financier comme relevé dans le débat sur le *cost sharing*.

## II. DONNEES CHIFFREES SUR LA RENTREE 2012-2013<sup>3</sup> (Réf. 2012-10-D-15-fr-2)

### III. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL

#### A. ASPECTS PEDAGOGIQUES

##### 1. Activité de l'unité de développement pédagogique durant l'année 2012

L'Unité s'est occupée d'assurer la préparation, l'organisation et le suivi des réunions des Conseils d'inspection, du Comité pédagogique, des groupes de travail et de l'élaboration de rapports et de documents pédagogiques du système scolaire européen.

Elle s'est aussi occupée de l'organisation et de la coordination des formations continues des enseignants, des activités des inspecteurs, du suivi des créations et des suppressions de postes des enseignants détachés par les autorités nationales.

L'Unité s'est également chargée d'assurer auprès des écoles un service d'appui en matière pédagogique, notamment sur des questions concernant l'application des règles en vigueur, et les procédures de recours.

Outre ces trois grands domaines, l'Unité de Développement pédagogique est intervenue également dans l'organisation administrative:

- des inspections d'établissement (WSI) ;
- des évaluations des enseignants détachés (planification, budgétisation, suivi des rapports) ;
- de l'octroi d'une 10ème année pour les enseignants en fin de détachement ;
- des calendriers scolaires des écoles ;
- des recours administratifs et suivi des recours contentieux des Conseils de classe ;
- des élèves SEN (Recours, dispositions particulières pour le Baccalauréat);
- des réunions et de la formation des Directeurs ;
- de certains groupes de travail permanent et/ou mandatés par le Conseil supérieur dont le Chef de l'Unité occupe la présidence ;
- du Règlement général, ...

L'Unité de Développement pédagogique s'est occupée aussi :

- de la réception de la planification de toutes les activités des inspecteurs et d'en faire rapport sur la budgétisation de ces activités;
- d'établir des rapports d'analyse statistiques ;
- d'établir un rapport annuel statistique des coûts liés aux activités des inspecteurs ;
- du support à l'élaboration et à l'application des règlements et des procédures pédagogiques également liés aux activités des inspecteurs ;
- d'établir des règlements et des procédures administratifs liés à l'UDP ;

---

<sup>3</sup> Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursec.eu](http://www.eursec.eu))

- d'assurer un suivi quant aux règles et procédures juridiques liées au travail des inspecteurs (ex : dans le cadre de l'établissement de nouveaux programmes, d'outils pédagogiques...)
- du suivi des matières pédagogiques pour les Ecoles agréées via le Learning Gateway.

La liste des tâches accomplies par l'Unité de Développement pédagogique et reprise ci-dessus n'est pas exhaustive.

Pendant l'année budgétaire 2012 l'Unité de Développement pédagogique a notamment organisé et coordonné :

- 9 grandes réunions pédagogiques : 2 Conseils d'inspection pour le cycle maternel/primaire, 3 pour le cycle secondaire, 2 Conseils d'inspection mixtes et 2 Comités pédagogique mixtes.
- 73 Groupes de travail gérés par les inspecteurs, qui ont effectué au total 124 réunions comptabilisant ainsi un total de 210 jours de réunions.
- 25 formations continues pour les enseignants des cycles maternel, primaire et secondaire en liaison avec les Ecoles européennes et les Conseils d'inspection; dont deux formations continues décentralisées (pour toutes les LIII et les mathématiques au cycle primaire) et deux vidéo-conférences (FRLI au primaire et suivi de l'introduction du nouveau programme EEC).
- 1 formation continue pour le personnel de direction sous la responsabilité du Secrétariat général.
- 278 visites d'inspection – principalement les inspections statutaires ;
- 4 visites d'inspection en équipe sur le nouveau modèle d'inspection d'établissement ;

La proposition des Conseils d'Inspection de créer un Groupe de Travail « Assurance Qualité », chargé d'établir les priorités et planifier les activités des inspecteurs a été approuvée par le Conseil supérieur en avril 2012. Un document régulièrement mis à jour a été présenté pour information aux Comités pédagogique et budgétaire.

Le support pour la planification et la budgétisation de toutes les activités des inspecteurs est fourni par l'Unité de Développement pédagogique. Le nombre total des activités en 2012 s'élève à environ 440 qui représentent, dans leur ensemble, 31% du budget des activités des inspecteurs pour les inspections, 38% pour les Groupes de travail et 31% pour les réunions des Conseils d'inspection/Comité pédagogique.

L'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi des documents approuvés par le Comité pédagogique – résultant des différents groupes de travail:

- Au total 11 nouveaux programmes ont été approuvés en 2012 dont la « Nouvelle structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes ».
- Un support au niveau du suivi de la nouvelle politique d'évaluation pour tous les niveaux d'enseignement a été fourni. La mise en œuvre de la politique d'évaluation sera accompagnée d'une formation continue au printemps 2013.
- Le cadre général pour l'inspection d'établissement (WSI) a été mis à jour, des lignes directrices pour tous les acteurs de cette inspection ont été élaborées.
- Les nouvelles modalités pour l'Orientation professionnelle ont été mises en place.
- Appui logistique au GT « Assurance qualité » : préparation et suivi des réunions du GT, aide à la mise à jour du document sur la planification et les priorités des Conseils d'inspection.

L'Unité de Développement pédagogique a eu également pour tâche d'assurer d'une part, un suivi juridique et administratif de certains documents pédagogiques approuvés par les différents Conseils/Comités, et d'autre part, un suivi budgétaire pour certains d'entre eux:

- Estimation budgétaire pour la formation continue décentralisée pour les mathématiques au cycle primaire.
- Estimation budgétaire des différentes Inspections d'établissement.
- Estimation budgétaire pour la formation continue décentralisée pour le Français LI au cycle primaire et le suivi de l'introduction du nouveau programme EEC – vidéo-conférences.
- Suivi au niveau de l'utilisation de l'outil technologique accompagnant les nouveaux programmes de mathématiques pour les autres matières scientifiques et les sciences économiques.
- Conventions pour les membres des groupes de travail : Intermath, EEC, Sciences humaines.

L'Unité de Développement pédagogique a coordonné également le projet de politique commune couvrant le Learning support, le soutien aux élèves SWALS et aux élèves SEN dans les cycles primaire et secondaire. La nouvelle politique a été approuvée par le CS en décembre 2012 et entrera en vigueur dans les écoles à partir de septembre 2013.

L'Unité a offert l'aide nécessaire aux Inspecteurs responsables pour l'élaboration du rapport annuel Statistiques SEN.

Dans le cadre de l'analyse des statistiques, l'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi de l'analyse des taux de redoublements et de la mise en place des 19 mesures contre l'échec scolaire approuvées par le Conseil supérieur de décembre 2010. Dans ce même cadre, l'UDP a proposé des modifications supplémentaires à apporter à l'Article 61, du Règlement général qui visent à donner une définition plus précise dans le domaine du pouvoir décisionnel des Conseils de classe quant à la promotion des élèves en fin d'année.

D'autre part, s'agissant de l'organisation des cours et de la structure des études au cycle secondaire, l'Unité de Développement pédagogique a assuré la Présidence et fourni le support nécessaire en terme de données à mettre à disposition du groupe de travail nouvellement créé par le Conseil supérieur dans sa réunion d'avril 2012.

Le Groupe de travail « Organisation des études au cycle secondaire » a notamment hérité de certains mandats du groupe de travail « Langues », et a reçu également un nouveau mandat dans un souci de rationalisation des études, notamment des options. La composition du groupe de travail est basée sur celle du groupe de travail « Langues » pour y inclure la rédaction d'une proposition de nouvelle organisation des études au cycle secondaire afin d'en améliorer la souplesse et l'efficacité ainsi que des aspects financiers, comme précisé dans le débat du Cost sharing.

Les travaux de ce groupe ont débuté en novembre 2012 et sont toujours en cours. Un rapport intermédiaire a été présenté au CPM de février 2013.

L'Unité de Développement pédagogique qui s'occupe également du suivi des créations et des suppressions de postes ainsi que des postes existants non pourvus dans les écoles pour chaque rentrée scolaire, a, en 2012, dénombré 44 créations de postes et 105 postes existants non pourvus à pourvoir, dont les deux tiers pour le cycle secondaire.

## 2. Le Baccalauréat européen 2012

Le document « Rapport sur l'organisation du Baccalauréat 2012 » (2012-09-D-20-fr-3) présente les principales données relatives à la session 2012, en mettant en évidence le contrôle de qualité ainsi ses aspects organisationnels et pédagogiques. L'annexe I du rapport rassemble les résultats globaux par note finale et par matière, comparés aux résultats des 11 sessions précédentes. Ceci permet de suivre l'évolution des choix et des résultats des élèves de la session du Baccalauréat 2001 à la session 2012.

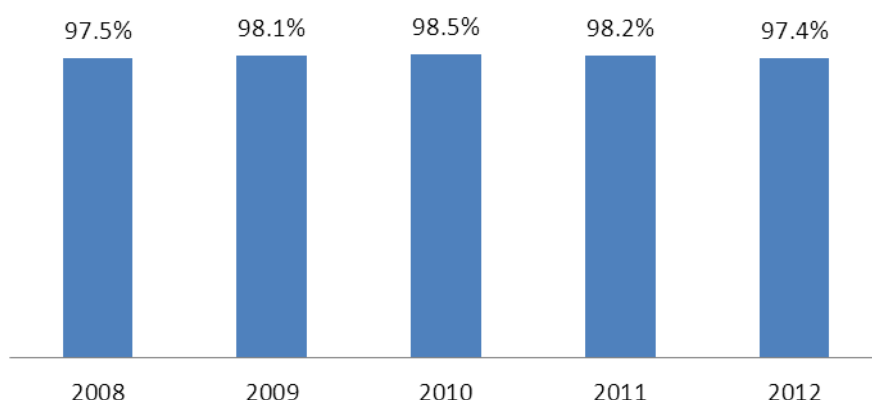
La 53<sup>ème</sup> session du Baccalauréat européen a été organisée dans 12 Ecoles européennes et dans 1 Ecole de type II, la « Scuola per l'Europa di Parma », dont 22 élèves étaient inscrits pour les épreuves du Baccalauréat européen auprès de l'École européenne de Varèse.

Cette 53<sup>ème</sup> session du Baccalauréat européen, présidée par le Prof. Norbert PACHLER (R-U), a accueilli 1495 candidats.

1489 candidats ont effectivement passé les examens, 6 élèves ayant abandonné leurs études en cours d'année.

Le taux de réussite global pour le Baccalauréat 2012 est de 97,4%.

### Taux de réussite 2008-2012



Evolution du taux de réussite par école, au cours des cinq dernières années.

La dernière colonne indique le pourcentage de réussite dans les différentes écoles en 2012. Cette année, le taux de réussite par école variait entre 90,9 % et 100 %.



	2008	2009	2010	2011	2012
<b>AL</b>	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	97,0 %
<b>BE</b>	95,6 %	97,9 %	97,9 %	89,4 %	92,7 %
<b>Br I</b>	96,8 %	97,1 %	99,0 %	99,1 %	98,8 %
<b>Br II</b>	98,6 %	97,8 %	99,6 %	98,1 %	94,9 %
<b>Br III</b>	95,2 %	95,9 %	99,5 %	96,9 %	97,8 %
<b>CU</b>	100,0 %	100,0 %	98,3 %	96,3 %	100,0 %
<b>FR</b>	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>KA</b>	96,1 %	100,0 %	95,9 %	97,5 %	97,4 %
<b>LU</b>	96,6 %	98,2 %	97,3 %	99,2 %	97,8 %
<b>MO</b>	100,0 %	96,6 %	100,0 %	95,4 %	95,1 %
<b>MU</b>	98,9 %	99,1 %	96,7 %	100,0 %	98,1 %
<b>PA</b>		100,0 %	100,0 %	100,0 %	90,9 %
<b>VA</b>	100,0 %	98,9 %	99,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>TOTAL</b>	97,5 %	98,1 %	98,5 %	98,2 %	97,4 %

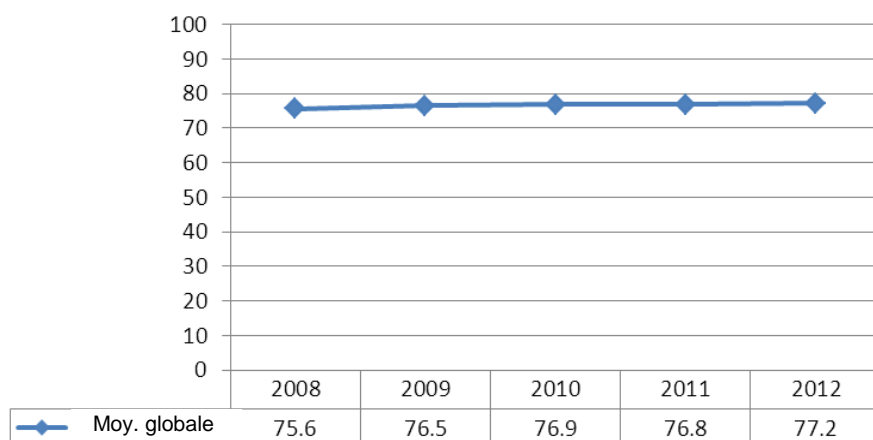
Le tableau suivant indique le pourcentage de réussite dans les différentes sections linguistiques. Cette année, le taux de réussite par section linguistique variait entre 89,8 % et 100 %.

#### Taux de réussite par section, BAC 2012

	Candidats	Réussite	Taux de réussite
<b>DA</b>	19	19	100,0 %
<b>DE</b>	245	240	98,0 %
<b>EL</b>	43	43	100,0 %
<b>EN</b>	380	375	98,7 %
<b>ES</b>	93	90	96,8 %
<b>FI</b>	32	32	100,0 %
<b>FR</b>	324	310	95,7 %
<b>HU</b>	8	8	100,0 %
<b>IT</b>	128	125	97,7 %
<b>NL</b>	132	128	97,0 %
<b>PL</b>	6	6	100,0 %
<b>PT</b>	49	44	89,8 %
<b>SV</b>	30	30	100,0 %
<b>Total</b>	<b>1489</b>	<b>1450</b>	<b>97,4 %</b>

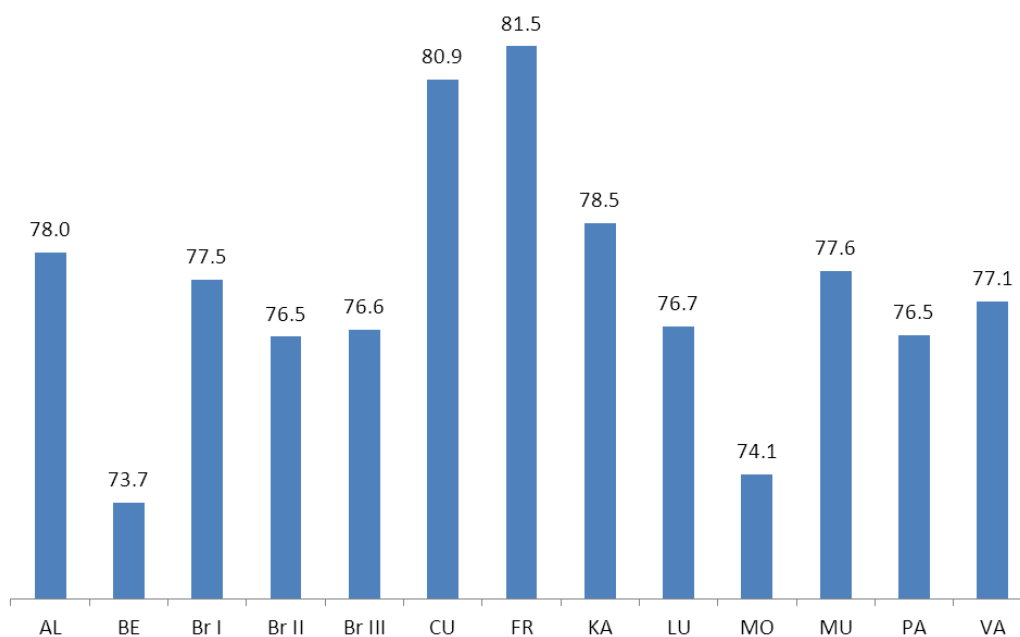
Pour tous les candidats qui étaient inscrits à la session 2012 du Baccalauréat, la moyenne des notes finales s'élevait à 77,2. La comparaison des moyennes des notes finales fait état d'une légère hausse ces cinq dernières années.

## Moyenne globale des cinq dernières années



Les notes finales moyennes par école étaient comprises entre 73,7 et 81,5 selon les écoles.

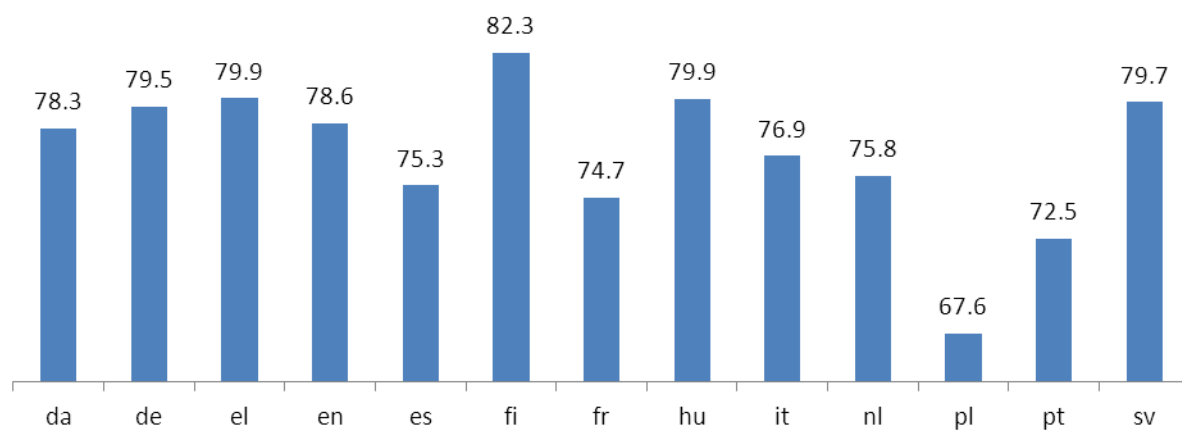
## Note finale moyenne par école



2011/2012	AL	BE	Br I	Br II	Br III	CU	FR	KA	LU	MO	MU	PA	VA	Total
Nombre de candidats	66	41	168	236	230	66	63	77	269	61	105	22	85	<b>1489</b>

La note finale moyenne par section variait entre 67,6 et 82,3 selon la section linguistique, même si dans certaines sections le nombre de candidats pouvait rendre cette moyenne peu significative.

## Note finale moyenne par section



2011/2012	<b>DA</b>	<b>DE</b>	<b>EL</b>	<b>EN</b>	<b>ES</b>	<b>FI</b>	<b>FR</b>	<b>HU</b>	<b>IT</b>	<b>NL</b>	<b>PL</b>	<b>PT</b>	<b>SV</b>	<b>Total</b>
Nombre de candidats	19	245	43	380	93	32	324	8	128	132	6	49	30	<b>1489</b>

❖ Réforme du Baccalauréat européen – Tableau d'évolution

	Mesure	Session 2012
1	Frais d'inscription au Baccalauréat	80,32 € Cf. 2010-D-261-fr-2 Décisions de la réunion élargie du CS des 1, 2 et 3 décembre 2010
2	Diplôme du Baccalauréat	Signature d'une autorité centrale sur le diplôme du Baccalauréat en tant que responsable du système. Le diplôme sera délivré au nom du Conseil supérieur sous la signature du Secrétaire général, c'est-à-dire sans l'intervention du Directeur de l'école et du Président du Jury en la personne du Vice-Président Cf. 2010-D-261-fr-2 Décisions de la réunion élargie du CS des 1, 2 et 3 décembre 2010
3	Délibération	Abolition de la délibération, remplacée par une communication des résultats Cf. 2010-D-261-fr-2 Décisions de la réunion élargie du CS des 1, 2 et 3 décembre 2011 et Cf. 2011-12-D-7-fr-2 "Décisions de la réunion élargie du CS des 6, 7 et 8 décembre 2011"  Note de passage fixée à 60%
4	Inscription au Baccalauréat et choix des options, pour les élèves	15 octobre de l'année en cours, au plus tard Cf. 2011-12-D-7-fr-2 "Décisions de la réunion élargie du CS des 6, 7 et 8 décembre 2011"
5	Choix des options: communication de l'école au BSGEE à travers ELEE	31 octobre de l'année en cours, au plus tard Cf. 2011-12-D-7-fr-2 "Décisions de la réunion élargie du CS des 6, 7 et 8 décembre 2011"
6	Utilisation de l'outil technologique T-Inspire	Cf. 2012-01-D-29-fr-3 Utilisation de l'Outil technologique accompagnant les nouveaux programmes de Mathématiques pour les autres matières scientifiques et les sciences économiques Cf. 2012-07-M-4-fr-2 MEMORANDUM Cf. 2012-11-M-1-fr-1 Clarification Cf. 2012-12-LD-13 Matériel autorisé au Baccalauréat
7	Introduction d'un projet transversal	Projet pilote lancé à la session 2012 Cf. "2011-12-D-7-fr-2 Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des 6, 7 et 8 décembre 2011"
8	Structure des sujets	Mathématiques : suppression des questions au choix au Baccalauréat, séparation en deux parties du sujet, nouveau programme Cf. "2011-12-D-7-fr-2 Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des 6, 7 et 8 décembre 2011" Autres sujets: questions au choix
9	Contrôle de la qualité des épreuves orales	Transmission des questions, par les professeurs, aux Inspecteurs et aux examinateurs externes, au plus tard le 15 mars de l'année du Baccalauréat Cf. 2011-12-D-7-fr-2 Décisions de la réunion élargie du CS des 6, 7 et 8 décembre 2011
10	Conservation des questions orales à l'école	3 ans Cf. 2011-12-D-7-fr-2 "Décisions de la réunion élargie du CS des 6, 7 et 8 décembre 2011"

## B. RESSOURCES HUMAINES

En 2012, le domaine de la gestion des ressources humaines du Bureau du Secrétaire général a été largement dominé par les travaux sur le projet de Statut des chargés de cours, la finalisation d'une nouvelle politique concernant le personnel auxiliaire, la révision du minerval de Catégorie III, la finalisation et la mise en œuvre du « Règlement intérieur » qui complète le Statut du personnel administratif et de service du Bureau et la mise en place d'un régime de flexibilité du temps de travail (flexitime) en même temps que ce Règlement intérieur. Le recrutement de nouveaux collaborateurs a également constitué une activité importante.

En 2012, l'effectif du Bureau est resté très stable (8 détachés et 23 collaborateurs PAS). Toutefois, particulièrement dans le domaine des TIC, un effort substantiel a dû être entrepris en vue de recruter du personnel qualifié suite à la fin du détachement du Chef de l'unité et au licenciement de deux collaborateurs PAS. Au total, six procédures de recrutement ont été menées, dont une pour le poste d'Assistant de direction du Secrétaire général. En outre, le bureau a commencé à recruter des étudiants de troisième cycle en informatique dans le cadre du programme Erasmus.

Sur base du mandat du Conseil supérieur, le groupe de travail PAS, sous la présidence du Bureau du Secrétaire général, a finalisé l'élaboration d'une politique pour le personnel auxiliaire des Ecoles européennes permettant, d'une part, de transformer 30 postes auxiliaires en postes PAS en 2013 et, d'autre part, de disposer de directives détaillées et plus restrictives concernant le recrutement de personnel auxiliaire à l'avenir.

Toujours sur base du mandat du Conseil supérieur, le groupe de travail « Chargés de cours », sous la présidence du Bureau du Secrétaire général, a soumis aux Conseils supérieurs d'avril et décembre 2012 un projet détaillé de « Statut des chargés de cours des Ecoles européennes ». Vu les réserves de quatre délégations, le projet n'a pas encore pu être adopté.

## C. ASPECTS JURIDIQUES

### 1. Recours

**En 2012, 168 recours administratifs** ont été traités par le Bureau du Secrétaire général et **81 recours contentieux** l'ont été par la Chambre de recours, dont à peu près la moitié (39) ont été formés après rejet d'un recours administratif préalable auprès du Secrétaire général.

Ces 168 recours administratifs représentent un nombre sensiblement supérieur à celui des années précédentes puisque 145 recours avaient été traités en 2011 pour seulement 120 en 2009 et 127 en 2010. On observe donc un accroissement constant du nombre de recours au fil des années, lequel a été particulièrement marqué en 2012 (+ 23 recours).

L'analyse comparative des données de 2012 avec celles de 2011 fait apparaître une nette augmentation des recours émanant du personnel enseignant, ainsi qu'une hausse très significative du nombre de recours à l'encontre des résultats du Baccalauréat, la première étant liée à la révision des salaires des personnels détachés entrés en fonction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 tandis que la seconde s'explique, principalement, par les difficultés rencontrées lors de l'épreuve de mathématiques de la session 2012 du Baccalauréat européen.

Si on peut raisonnablement espérer que la croissance de ces deux contentieux ne se normalise pas, il reste que la réglementation des Ecoles européennes est en constante évolution et que les changements réglementaires récents – liés, pour certains, aux coupes budgétaires qui ont affecté le budget des Ecoles européennes - ont systématiquement occasionné une vague de plaintes et de recours formels. A situation inchangée, on peut donc s'attendre à ce que cette tendance, sinon se renforce, à tout le moins se confirme dans les années à venir.

Néanmoins, il est rassurant de constater que, sur 168 recours administratifs qui ont été soumis au Secrétaire général ou, pour ce qui concerne le Baccalauréat, au Président du Jury du Baccalauréat européen, seuls 39 recours (moins de 25%) ont donné lieu à un traitement contentieux au niveau de la Chambre de recours, en sorte que la phase administrative joue pleinement son rôle de filtre et permet à un certain nombre de requérants d'obtenir satisfaction au stade précontentieux ou, à l'inverse, suffit à les convaincre du caractère non fondé de leur demande.

L'ensemble des recours administratifs et contentieux est détaillé comme suit par domaine ou organe décisionnel :

<b>Recours administratifs</b>	<b>Recours contentieux</b>
	<b>32</b> recours contre les décisions de l'Autorité centrale des inscriptions (+ 7 en référé)
<b>55</b> recours contre la décision d'un Conseil de classe	<b>3</b> recours contre la décision d'un Conseil de classe (+ 1 en référé)
<b>24</b> recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles	<b>7</b> recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles (+ 1 en référé)
<b>43</b> recours concernant le personnel enseignant dont <b>41</b> ont été introduits par des enseignants détachés et <b>2</b> par des chargés de cours	<b>26</b> recours concernant le personnel enseignant dont <b>16</b> ont été introduits par des enseignants détachés et <b>10</b> par des chargés de cours (+ 1 en référé)
<b>37</b> recours contre les résultats du Baccalauréat européen	<b>6</b> recours contre les résultats du Baccalauréat européen (+ 1 en référé)
<b>1</b> recours contre une décision du Conseil supérieur	<b>1</b> recours contre une décision du Conseil supérieur
<b>3</b> recours contre la décision d'un Conseil de discipline	<b>2</b> recours contre la décision d'un Conseil de discipline
	<b>2</b> recours en révision
<b>5</b> recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées	<b>2</b> recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées (+ 1 en référé)
<b>TOTAL : 168</b>	<b>TOTAL : 81</b>

## **2. Organisation juridique des Ecoles européennes**

Au cours de l'année 2012, pour la première fois, quelques parents d'élèves se sont interrogés sur l'organisation des Ecoles européennes au plan juridique. Ces interrogations ayant été relayées par la Commission, il paraît opportun d'apporter quelques clarifications à cet égard.

Suivant l'article 7 de la Convention portant Statut des Ecoles européennes, les organes communs à l'ensemble du système sont le Conseil supérieur, le Secrétaire général, les Conseils d'inspections et la Chambre de recours. Suivant l'article 27 de la Convention, la Chambre de recours a compétence exclusive de première et dernière instance pour statuer, après épuisement de la voie administrative, sur tout litige relatif à l'application de la Convention. Il s'ensuit que le système des recours organisé par la Convention se compose, d'une part, d'une phase administrative avec recours administratif devant le Secrétaire général ou le Président du Jury du Baccalauréat européen et, d'autre part, d'une phase contentieuse avec recours devant la Chambre de recours identifiée à l'article 27 susmentionné.

Tant les recours qui sont portés devant le Secrétaire général que devant le Président du Jury du Baccalauréat européen sont traités au niveau du Bureau du Secrétaire général (168 recours pour l'année 2012) qui assure la réception et l'enregistrement des recours, la collecte des informations utiles et surtout la rédaction et la notification des décisions. Les auteurs des décisions rendues sur recours administratif disposent pour ce faire de l'appui d'une juriste et de quelques secrétaires. Cette tâche venant toutefois s'ajouter à leurs tâches habituelles, il s'est avéré au cours de l'année 2012 que la structure actuelle composée d'une seule juriste et de quelques secrétaires était insuffisante pour garantir la pérennité du système en sorte que le Bureau du Secrétaire général s'est assuré la collaboration d'une assistante supplémentaire engagée sur une base temporaire de quelques mois. Le Bureau ayant connu plusieurs réorganisations au cours des dernières années, la procédure de gestion des recours a mis à contribution, outre la juriste du Bureau, de nombreux membres du personnel (secrétaires et assistantes en principe affectées à d'autres tâches) qui se sont systématiquement relayés pour assurer la continuité du service. Il va sans dire néanmoins que la présence d'une seule juriste en interne pour l'ensemble des Ecoles européennes est de nature à fragiliser le système et à le rendre de plus en plus dépendant d'avocats et conseillers juridiques extérieurs qui n'ont pas nécessairement connaissance des spécificités du système et de sa réglementation.

Au niveau de la phase contentieuse, les recours sont traités par la Chambre de recours composée de six juges offrant, suivant les termes de la Convention portant Statut des Ecoles européennes, « toutes les garanties d'indépendance et possédant des compétences juridiques notoires ». La défense des Ecoles européennes est assurée à ce niveau par deux avocats extérieurs au système, en collaboration avec le personnel du Bureau c'est-à-dire principalement l'Assistante juridique du Secrétaire général mais aussi l'Assistante affectée à la gestion des inscriptions pour les Ecoles européennes de Bruxelles et les autres personnes éventuellement concernées (la Chef de l'Unité Baccalauréat pour les recours y relatifs). A nouveau, le suivi de ces recours – bien que leur nombre soit moindre que celui des recours administratifs - génère une charge importante de travail au niveau du Bureau du Secrétaire général puisqu'il convient d'assurer la communication entre le personnel des Ecoles et les avocats précités en récoltant toutes les informations utiles, de relire et corriger leurs observations et de procéder au dépôt de ces observations au Greffe de la Chambre de recours.

## D. ASPECTS BUDGETAIRES

Les tableaux suivants publiés dans le rapport du contrôleur financier sont repris dans le présent document pour la vision globale qu'ils donnent des coûts du système et de leur répartition entre les différents contributeurs.

### 1. Evolution des coûts – dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire Général

Le Tableau 1 présente l'évolution des coûts enregistrée entre 2007 et 2012. Les chiffres indiquent une augmentation de 14,96 % sur la période de cinq ans et, pour la première fois après plusieurs années d'augmentation constante, une régression de 0,87 % entre 2007 et 2012. Cette courbe est le reflet des coupes budgétaires décidées lors de l'approbation du budget de l'exercice 2012 et des nouveaux barèmes de rémunération entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et ultérieurement. Il convient de noter que la population scolaire (en tant que moyenne pondérée sur l'exercice selon le calcul présenté au Tableau 2) a augmenté de 13,54 % entre 2007 et 2012 avec une croissance approchant 2,44 % entre 2011 et 2012. (Les effectifs par école peuvent être consultés dans le document 2012-10-D-15-fr-2 mentionné dans ce rapport).

**Tableau 1 — Évolution des coûts entre 2007 et 2012 — Dépenses (en €)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% 07 - 12	% 11 - 12
<b>Al</b>	11 097 943	11 265 097	12 236 285	12 139 108	13 060 752	13 488 418	21,54 %	3,27 %
<b>Be</b>	9 262 303	9 017 315	8 957 569	8 862 205	9 168 279	7 864 583	-15,09 %	-14,22 %
<b>Br I</b>	29 960 478	31 691 818	32 639 312	33 126 483	34 136 002	33 720 648	12,55 %	-1,22 %
<b>Br II</b>	29 080 260	31 336 148	31 906 989	33 123 327	33 538 842	32 818 023	12,85 %	-2,15 %
<b>Br III</b>	25 590 807	28 679 058	28 326 826	29 403 027	31 764 900	29 517 839	15,35 %	-7,07 %
<b>Br IV</b>	1 462 371	3 451 431	4 745 841	6 362 991	8 429 405	11 660 765	697,39 %	38,33 %
<b>Cu</b>	10 846 654	9 846 605	9 369 762	9 344 272	9 462 066	8 448 410	-22,11 %	-10,71 %
<b>Ff</b>	9 958 371	10 425 896	11 066 933	11 465 586	11 970 985	12 345 964	23,98 %	3,13 %
<b>Ka</b>	11 355 904	12 483 991	12 734 208	12 846 356	11 917 882	11 769 221	3,64 %	-1,25 %
<b>Lux I</b>	34 775 570	37 009 986	38 965 091	39 537 147	40 150 686	34 107 531	-1,92 %	-15,05 %
<b>Lux II</b>	6 861 971	6 989 029	7 421 163	7 740 478	8 184 407	14 229 505	107,37 %	73,86 %
<b>Mol</b>	10 511 380	11 219 276	11 784 623	12 106 724	12 321 631	11 398 451	8,44 %	-7,49 %
<b>Mun</b>	18 135 372	18 941 426	20 252 301	22 116 802	22 180 083	23 269 364	28,31 %	4,91 %
<b>Var</b>	17 687 629	18 296 045	19 096 570	18 596 747	18 596 427	17 570 518	-0,66 %	-5,52 %
<b>BSG</b>	8 967 345	9 071 996	9 036 140	8 836 111	8 281 565	8 574 160	-4,38 %	3,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>235 554 358</b>	<b>249 725 117</b>	<b>258 539 613</b>	<b>265 607 364</b>	<b>273 163 912</b>	<b>270 783 400</b>	<b>14,96 %</b>	<b>-0,87 %</b>

Les chiffres correspondant à la période 2007–2011 indiquent les dépenses réelles, après déduction des crédits reportés sur l'exercice suivant et annulés par la suite.

Les chiffres donnés pour 2012, qui incluent les crédits reportés sur 2013, sont les meilleurs chiffres disponibles en fin d'année et sont susceptibles d'être ajustés.



Le Tableau 2 montre l'évolution des coûts par élève sur la même période de cinq ans. On observera que, pour Luxembourg II, l'enseignement du cycle secondaire a été lancé en septembre 2012 et que, pour Bruxelles IV, les années 1 à 3 du cycle secondaire sont ouvertes depuis 2010, de sorte qu'il n'existe pas de comparabilité totale entre les coûts relevés pour ces écoles et ceux constatés pour les autres écoles. Concernant Luxembourg et Bruxelles, le tableau montre des coûts agrégés ainsi que les coûts relevés au niveau de chaque école. Pour 2012, les coûts par élève dans les deux groupes d'écoles sont similaires jusqu'à un certain degré après une diminution respectivement de 3,8 % dans les écoles bruxelloises et de 2,8 % dans les écoles luxembourgeoises, inversant la tendance des années antérieures.

Le coût annuel moyen par élève toutes écoles confondues, en incluant les coûts du Bureau du Secrétaire général, s'élève à 11 506 €, soit une augmentation globale de 1,2 % sur la période de cinq ans (par rapport à l'augmentation de 9,0 % sur la période 2006-2011 figurant dans le rapport de l'année précédente), mais un recul manifeste de 3,2 % entre 2011 et 2012. Il convient de noter que sur la même période, selon les données publiées par Eurostat, l'inflation dans l'Union européenne a progressé de 2,5 %.

**Tableau 2 — Coût par élève (en €)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% 07 - 12	% 11 - 12
<b>Al</b>	11 109	11 033	11 926	11 843	12 652	13 028	17,3 %	3,0 %
<b>Be</b>	16 540	16 170	15 660	14 936	15 306	13 733	-17,0 %	-10,3 %
<b>Br I</b>	10 039	10 394	10 613	10 714	11 037	10 875	8,3 %	-1,5 %
<b>Br II</b>	9 992	10 818	10 831	10 861	10 757	10 368	3,8 %	-3,6 %
<b>Br III</b>	9 702	10 903	10 480	10 348	10 925	10 144	4,6 %	-7,1 %
<b>Br IV</b>	25 506	13 241	9 685	9 559	9 446	9 589	-62,4 %	1,5 %
<b>Br I, II, III &amp; IV</b>	9 846	10 255	10 682	10 766	10 775	10 365	5,3 %	-3,8 %
<b>Cu</b>	13 063	11 868	11 221	11 317	12 033	11 669	-10,7 %	-3,0 %
<b>Ff</b>	10 475	10 395	10 405	10 567	10 863	10 695	2,1 %	-1,5 %
<b>Ka</b>	11 631	12 564	13 021	13 312	12 679	12 705	9,2 %	0,2 %
<b>Lux I</b>	10 489	10 897	11 303	11 393	11 440	10 364	-1,2 %	-9,4 %
<b>Lux II</b>	7 510	7 818	8 289	8 404	8 636	11 005	46,5 %	27,4 %
<b>Lux I &amp; II</b>	9 846	10 255	10 682	10 766	10 844	10 545	7,1 %	-2,8 %
<b>Mol</b>	16 048	16 564	16 158	16 224	15 763	15 011	-6,5 %	-4,8 %
<b>Mun</b>	11 185	11 168	11 335	11 855	11 488	11 552	3,3 %	0,6 %
<b>Var</b>	13 430	13 808	14 373	14 210	13 940	12 807	-4,6 %	-8,1 %
<b>Toutes écoles confondues</b>	10 931	11 335	11 405	11 439	11 529	11 142	1,9 %	-3,4 %
<b>BSG</b>	433	427	413	393	360	364	-15,8 %	1,1 %
<b>Ecoles + BSG</b>	<b>11 364</b>	<b>11 763</b>	<b>11 818</b>	<b>11 832</b>	<b>11 890</b>	<b>11 506</b>	<b>1,2 %</b>	<b>-3,2 %</b>

Les dépenses sont basées sur les données chiffrées du Tableau 1.

Élèves : moyenne pondérée (effectif en octobre de l'année n-1 x 8/12) + (effectif en octobre de l'année n x 4/12)

Le Tableau 3 montre les contributions versées aux budgets des Ecoles européennes par les différents partenaires dans le système, sur la période courant depuis 2007. En fait, par rapport à l'exercice écoulé, les pourcentages correspondant aux contributions des États membres, de la Commission et de l'OEB sont inchangés. À cet égard, seules des différences très marginales sont observées. Les recettes provenant du minerval des élèves de Catégorie II montrent une forte diminution de l'ordre de 1,2 million d'euros, pouvant être une incidence de la crise, tandis que le minerval des élèves de Catégorie III montrent une augmentation de plus d'un million d'euros par rapport à l'année passée, cela bien que, dans cette catégorie, l'effectif 2012 soit inférieur de 80 élèves à celui de 2011. La raison de cette évolution est liée au fait qu'à l'exception de l'augmentation annuelle de l'ordre de 2 % du minerval, moins de réductions et d'exonérations ont été accordées.

<b>Tableau 3 — Contributions au budget (à l'exclusion du report d'excédent et du recours au Fonds de réserve)</b>							
		<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>États membres</b>	€	52 480 536	54 454 918	53 742 828	55 717 090	56 197 583	55 557 843
	%	22,7 %	22,1 %	20,8 %	21,0 %	20,4 %	20,3 %
<b>Commission</b>	€	127 096 284	138 910 044	151 907 627	155 393 053	163 975 427	163 759 772
	%	55,0 %	56,5 %	58,7 %	58,6 %	59,6 %	59,7 %
<b>OEB</b>	€	14 882 438	15 338 041	17 353 943	18 926 539	18 778 658	18 993 464
	%	6,4 %	6,2 %	6,7 %	7,1 %	6,8 %	6,9 %
<b>Minerval Catégorie II</b>	€	13 662 767	13 894 567	13 909 948	13 283 884	14 258 680	12 989 153
	%	5,9 %	5,7 %	5,4 %	5,0 %	5,2 %	4,7 %
<b>Minerval Catégorie III</b>	€	17 788 809	17 723 591	17 087 017	16 914 580	16 530 565	17 545 347
	%	7,7 %	7,2 %	6,6 %	6,4 %	6,0 %	6,4 %
<b>Autres</b>	€	5 221 693	5 540 086	4 764 977	5 148 829	5 548 971	5 424 661
	%	2,3 %	2,3 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
<b>TOTAL *</b>	€	231 132 527	245 861 247	258 766 340	265 383 975	275 289 884	274 270 240
Pour la période de 2007 à 2011, les données chiffrées représentent les recettes telles qu'inscrites dans les comptes définitifs ; les données chiffrées de 2012 correspondent aux chiffres disponibles en fin d'année et sont susceptibles d'ajustement. * Les données chiffrées excluent le report d'excédent et les recours aux Fonds de réserve.							

## **2. Budget du Secrétariat général**

Le budget du Bureau du Secrétaire général couvre les frais de fonctionnement du système au niveau central.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du budget du bureau de 2006 à 2012.

Cette évolution reflète les deux élargissements de l'Union européenne de 2004 et 2007 qui ont eu pour conséquences une augmentation de la plupart des postes budgétaires. Depuis 2009 et la réforme du système, la réduction du nombre des réunions des différents organes centraux ainsi que la budgétisation préalable des dépenses liées aux activités des inspecteurs ont permis de mieux maîtriser les dépenses du chapitre II.

L'année 2011 a été constituée un réel défi sur le plan budgétaire. Le Secrétaire général a décidé de diminuer de plus de 50 % les dépenses de traduction et de réduire les services d'interprétation de 30 % afin d'éviter des coupes supplémentaires dans le domaine pédagogique. Au total, le budget du BSGEE a été revu à la baisse de € 510 944 (6 %).

Le budget de l'année 2012 a été élaboré sous les mêmes conditions, exécuté avec la même rigueur et clôturé avec un résultat relativement identique à celui de 2011.

De même les décisions du Conseil supérieur concernant certains aspects organisationnels du Baccalauréat européen ont conduit à une baisse des dépenses qui devrait s'accroître dans les années à venir quand la réforme sera complète. En revanche, l'on constate une augmentation des frais de contentieux et de la Chambre de recours dus au nombre toujours plus élevé de recours chaque année.

**Evolution de quelques lignes budgétaires significatives et du budget global du BSGEE**

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>CHAPITRE I</b>								
	Détachés	817.962	887.785	989.618	1.008.609	1.005.487	970.242	959.287
	PAS	1.975.078	2.189.053	2.202.576	2.555.181	2.717.642	2.951.167	3.052.266
<b>Total du Chapitre I</b>		<b>2.793.040</b>	<b>3.076.838</b>	<b>3.192.194</b>	<b>3.563.790</b>	<b>3.723.129</b>	<b>3.921.409</b>	<b>4.011.553</b>
<b>CHAPITRE II</b>								
	Loyer etc.	769.032	809.303	844.710	933.494	887.251	899.900	920.992
	Matériel de bureau	85.942	79.455	79.785	70.589	75.092	55.423	63.807
	Téléphone, poste etc.	39.009	13.846	18.280	20.753	22.489	11.909	23.447
	Traduction	746.243	970.425	1.110.867	1.017.692	929.007	385.290	267.455
	Interprétation	336.485	304.726	300.929	238.830	191.675	129.951	110.552
	Frais de mission	64.298	60.090	50.900	53.978	44.325	38.306	40.476
	Formation continue	294.979	319.085	270.000	270.003	380.807	243.637	308.876
	Conseil Supérieur	184.779	224.997	249.951	183.497	130.188	141.213	100.765
	Comité budgétaire	63.761	59.998	55.224	53.273	33.325	32.799	32.353
	Inspecteurs Réunions	486.375	372.993	488.000	379.000	323.729	330.000	326.026
	Inspecteurs Inspections	198.814	167.998	259.000	275.000	227.624	168.609	155.120
	Baccalauréat	779.925	859.992	839.990	870.830	792.863	795.000	859.983
	Frais de Contentieux	161.204	205.581	192.000	269.833	236.005	289.168	236.022
	Chambre de recours	37.671	92.701	107.000	102.536	116.147	105.413	116.252
<b>Total du Chapitre II</b>		<b>4.365.015</b>	<b>4.616.805</b>	<b>5.097.482</b>	<b>4.855.532</b>	<b>4.502.680</b>	<b>3.752.570</b>	<b>3.679.243</b>
<b>CHAPITRE VII</b>								
	Informatique	979.468	1.180.410	602.133	771.773	754.184	746.996	739.748
<b>TOTAL</b>		<b>8.172.894</b>	<b>9.063.703</b>	<b>9.117.314</b>	<b>9.208.210</b>	<b>9.112.005</b>	<b>8.601.061</b>	<b>8.574.160</b>

Une ventilation des coûts des principales réunions de l'année 2012, imputés au budget du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes, figure ci-dessous.

**COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR, DU COMITE BUDGETAIRE, DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUE MIXTE EN 2012 EN €**

**a) COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR (POSTE 2605)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Avril 2012	39.700	19.470	-----
Décembre 2012	<u>24.345</u>	<u>18.175</u>	<u>900</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>64.045</b>	<b>37.645</b>	<b>900</b>

**b) COUTS DES REUNIONS DU COMITE BUDGETAIRE (POSTE 2606)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Mars 2012	19.158	4.500	600
Novembre 2012	11.725	6.300	600
Autres réunions	<u>1.471</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>32.354</b>	<b>10.800</b>	<b>1.200</b>

**c) COUTS DES REUNIONS DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUE MIXTE (POSTE 2607)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
CI, CP 02.2012	44.896	11.250	1.400
CI, CP 06.2012	8.732	2.250	300
CI, CP 10.2012	<u>53.940</u>	<u>14.850</u>	<u>1.500</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>107.568</b>	<b>28.350</b>	<b>3.200</b>

**d) AUTRES REUNIONS**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Groupes de travail, ACI, Comités de sélection (Poste 2605)	24.815	18.150	4.285
Groupes de travail (Poste 2607)	174.471	1.500	1.100
Stages (Poste 2607)	26.802	-----	-----
Inspections (Poste 2608)	183.485	-----	-----
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>409.573</b>	<b>19.650</b>	<b>5.385</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>613.540</b>	<b>96.445</b>	<b>10.685</b>

**TOTAL GENERAL : 720.670**

## E. INFORMATIQUE ET STATISTIQUES

Les technologies de l'information et de la communication (ICT, *Information and Communication Technology*) occupent une place importante dans tous les domaines des écoles européennes. L'ICT est considérée comme un outil indispensable, partagé par toutes les écoles et respectueux de leur autonomie tout en harmonisant leur gestion administrative (organisation comptable et financière, équipe de direction et élèves) d'une part et la manière d'enseigner d'autre part.

### I. ICT d'un point de vue administratif

Un Groupe directeur ICT a été mis en place pour aider et assister l'unité informatique à faire les choix techniques nécessaires, eu égard tant aux outils qu'aux logiciels spécifiques développés pour les écoles. Le groupe directeur ne prend aucune décision politique mais recommande des choix techniques.

Le Groupe directeur s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2012 : en janvier et en septembre. Son travail a impliqué le contrôle des différentes activités ICT au Bureau du Secrétaire général du Conseil Supérieur et dans les écoles.

En mars 2012, le service d'audit interne de la commission européenne (IAS) a réalisé un audit dans le cadre des risques liés à l'informatique. De nombreuses recommandations s'en sont suivies. Le plan stratégique de l'unité IT alors en cours d'élaboration a ensuite été modifié/adapté pour répondre à celles-ci. Il est constitué principalement de 3 clés stratégiques :

Clé stratégique 1 :	Gouvernance et management de projets
Clé stratégique 2 :	Continuité du business
Clé stratégique 3 :	Prestation de services et service support (helpdesk)

Ce plan stratégique a été soumis au groupe directeur ICT et y a été approuvé. Cependant, tout comme l'année précédente, de grandes inquiétudes ont été soulevées concernant, d'une part, l'évolution de l'ICT au sein des Ecoles européennes et, d'autre part la diminution constante de la subvention de l'union européenne au budget des Ecoles européennes. L'écart entre les ressources allouées et les ressources nécessaires (tant humaines que financières) augmente sans cesse et constitue un facteur important dans les prises de décisions et les actions réalisables...

Conformément à la clé stratégique 1 « *Gouvernance et management de projets* », deux comités de pilotage ont vu le jour, l'un en rapport avec la future application de gestion des élèves (School Management System = SMS) et l'autre avec la nouvelle application de gestion financière (NewCobee)

#### 1. Applications administratives de gestion des élèves (SMS)

Fin janvier 2012, une formation et une phase de tests de l'application Odyssee ont été organisés à Luxembourg. Malheureusement, les résultats espérés ne répondaient toujours pas aux exigences des écoles européennes. Suite à ce nouvel échec, il a été décidé de mettre un terme au projet Odyssee.

Un Comité de Pilotage a été formé avec des représentants des écoles pilotes et des membres du bureau. Chaque école pilote a désigné différents Key Users. Toutes ces personnes ont travaillé sur la rédaction d'un nouveau cahier des charges.

En même temps, l'équipe de développement de l'unité IT du bureau central a fait différentes recherches pour voir s'il n'existait pas sur le marché un produit qui pouvait convenir aux écoles européennes. De nombreuses réunions, meeting, vidéoconférences ont été organisées avec différents fournisseurs potentiels.

Au mois de juin 2012, un nouvel appel d'offres (accélééré) a été envoyé à différentes sociétés. A l'ouverture des offres du 20 juillet 2012, seulement trois compagnies ont été retenues. Il s'agissait d'une société américaine (PCR), d'une société maltaise (MySchool) et d'une société anglaise (Blackbaud).

Les solutions proposées par ces sociétés ont été analysées par le comité de pilotage et le marché a été attribué à la société MySchool.

Le 16 d'août 2012, les travaux avec la société MySchool ont débutés. Les données des écoles pilotes ont été intégrées dans la nouvelle application et les différents paramétrages ont été faits.

Pour ce qui est de l'interface avec la comptabilité, deux solutions ont été envisagées (interface avec NewCobee et interface avec les anciennes applications comptables). Quelle que soit la décision concernant l'application comptable, cela ne retardera pas la mise en production de SMS.

La partie s'occupant de la gestion de la paie du personnel détaché n'étant pas reprise par MySchool, une nouvelle application a été développée par l'unité IT du bureau central. Ce nouveau module permet de gérer la paie pour le personnel détaché mais également de faire le calcul des frais payés aux personnes qui partent en mission.

## **2. Applications administratives de gestion financière (NewCobee)**

Les Ecoles européennes utilisent un éventail d'applications informatiques destinées à la gestion administrative et financière des écoles. Ces applications sont arrivées à la fin de leur vie utile et doivent être renouvelées le plus tôt possible. Ce renouvellement constitue ainsi la mission la plus importante de l'unité IT.

En juin 2012, suite à l'abandon du projet Odyssée, il a été demandé à NSI (société chargée de développer l'application) de se concentrer sur NewCobee. Toujours à cette époque une démonstration de l'application et des tests ont été réalisés. Des problèmes majeurs ont été rapidement identifiés.

En septembre 2012, l'application NewCobee a à nouveau été testée par les écoles pilotes (Luxembourg 1, Luxembourg 2 et Varèse) et le bureau central. Encore une fois, de nombreux problèmes ont été constatés et de nombreuses remarques émises. La société NSI a donc été invitée à revoir sa copie, celle-ci étant constamment convaincue que la correction des bugs constatés rendra leur application mûre et prête à être mise en production...

En novembre 2012, une nouvelle phase de tests a été programmée avec les écoles pilotes et le bureau central. Suite à un nouveau constat d'échec, un ultimatum a été donné à NSI de fournir pour décembre 2012 une version prête à être mise en production ou du moins, sans problème bloquant.



### 3. Application d'évaluation des enseignants (EVALEE)

Ce projet EVALEE a été initié en 2011. Les objectifs visés par celui-ci étaient :

- d'optimiser et de faciliter la communication entre les différentes parties prenantes (Directeur d'école, Inspecteur, Professeur, Secrétaire général), notamment en réduisant l'envoi de courrier par voie postale ;
- d'avoir en temps réel une liste précise des professeurs à évaluer ou en cours d'évaluation ;
- de pouvoir contrôler le processus d'évaluation d'un professeur ;
- de réduire la consommation de papier ;
- ...

Ce projet semble atteindre tous les objectifs visés, sauf celui de réduire la consommation de papier qui nécessitait la modification de notre règlement, ce qui a été refusé.

L'application a été déposée sur le Learning Gateway afin d'y être testée.

## II. ICT d'un point de vue pédagogique

Les classes de nos 14 écoles sont largement équipées en matériel informatique tel qu'ordinateurs, projecteurs et autres tableaux blancs interactifs. Toutes les écoles possèdent des laboratoires informatiques qui servent non seulement à l'enseignement des technologies de l'information et de la communication mais aussi pour de nombreuses autres disciplines (art, économie, cours d'éthique, cours de langue,...). Beaucoup d'écoles utilisent également des salles informatiques mobiles sous la forme de charriots d'ordinateurs aisément transportables de classe en classe.

De plus en plus d'élèves et de professeurs apportent leur propre ordinateur portable à l'école et demandent de pouvoir avoir accès à un internet sans fil partout dans l'école : classes de cours, bibliothèques, salles de gym (professeur d'éducation physique qui encode les absences de ses élèves avec son smartphone),... Dans une telle optique, les écoles sont chargées de fournir une infrastructure internet sans fil de bonne qualité et sécurisée.

Nombre d'enseignants disposent en classe d'un tableau blanc interactif qui leur permet non seulement de projeter le contenu de leur PC mais aussi d'utiliser des logiciels éducatifs interactifs grâce auxquels les élèves peuvent travailler au tableau. Ces tableaux interactifs intègrent également un outil de génération de contenus grâce auquel les enseignants peuvent créer par eux-mêmes leurs propres exercices interactifs. Dans ce contexte, l'utilisation des nouvelles technologies modifient significativement la pédagogie appliquée en classe et rend de plus en plus de professeurs très dépendant de l'outil informatique.

Le portail pédagogique inter-écoles baptisé portail d'apprentissage (*Learning Gateway*) est également accessible à tous les enseignants, élèves, inspecteurs et membres du personnel pour y partager toutes sortes de contenus numériques et travailler en collaboration. Cependant, un projet d'amélioration et d'évolution de ce portail a démarré afin, notamment, d'augmenter le nombre d'utilisateurs réels de celui-ci.

De plus en plus d'enseignants utilisent les classes virtuelles,

- que ce soit sous sa forme la plus simple : plateformes simples de partage d'informations tels que les Google Sites,....
- que ce soit sous forme plus complexe : systèmes de gestion de l'apprentissage (*Learning Management Systems* – LMS : Moodle, Studywiz,...)

Ces systèmes permettent aux enseignants de communiquer avec leurs élèves hors de la classe : l'enseignant peut préparer divers travaux et tâches complémentaires et les envoyer à chaque élève sous forme de devoirs à domicile numériques. Ceux-ci pourraient permettre également d'assurer la continuité des opérations de l'école en cas de fermeture en situation d'urgence (chutes de neige, épidémie, grève des transports), en cas d'absence de longue durée d'élèves pour maladie ou d'enseignants. Ce serait un outil complémentaire à la vidéoconférence.

Dans l'idéal, tous les enseignants et élèves devraient à l'avenir travailler avec un système propriétaire qui serait parfaitement synchronisé avec la base de données de la nouvelle application de gestion des élèves (SMS).

Force a été de constater que notre plateforme actuelle d'enseignement à distance STUDYWIZ ne répond pas du tout à nos exigences, attentes. Il a été décidé que celle-ci devait être remplacée. Beaucoup de recherches et de tests ont été déjà réalisés, mais une vraie décision ne pourra être prise qu'après la mise en production de SMS dans toutes nos écoles. Ce projet constitue une priorité pour l'avenir.

La formation performante des enseignants devrait porter non seulement sur les nouvelles technologies mais aussi et surtout sur la manière de les exploiter pour transformer la façon d'enseigner aux élèves. Si l'on intègre véritablement les technologies de l'information et de la communication au programme scolaire de toutes les matières, ce serait toute la dynamique de la classe qui serait susceptible d'évoluer.

La réforme des programmes des cours ICT qui a débutée en 2011 n'a malheureusement pas été poursuivie en 2012. Ce qui est regrettable puisque les programmes ICT dont il est question ont plus de 13 ans.

## **F. SERVICE D'AUDIT INTERNE**

L'an dernier, c'est-à-dire en 2012, et au début de cette année, l'activité de l'IAS s'est essentiellement concentrée sur l'élaboration du « Plan stratégique d'audit de l'IAS 2013-2015 » pour les Ecoles européennes.

La stratégie se fonde sur les résultats d'un exercice d'évaluation des risques mené par l'IAS en mars 2012 et ayant inclus des missions dans les Ecoles européennes de Bruxelles III et Munich ainsi qu'au Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes.

La finalité de cet exercice d'évaluation des risques était d'identifier les procédures subsidiaires clés des Ecoles européennes (procédures subsidiaires aussi bien opérationnelles que de soutien) présentant un niveau de risque (aussi bien intrinsèque que subsistant après la mise en place des contrôles pertinents) plus élevé en termes d'identification d'événements dont la survenance éventuelle pourrait hypothéquer la réalisation des objectifs clés des Ecoles européennes et ce afin, d'une part, de favoriser, le cas échéant, le perfectionnement des contrôles internes et, d'autre part, d'établir un Plan d'audit stratégique reprenant une liste succincte de thématiques à venir pour les audits de l'IAS dans les Ecoles européennes durant la période 2013-2015 (ou 2013-2014, au cas où l'Accord de niveau de service liant le Conseil supérieur à l'IAS jusqu'au 30 juin 2014 ne serait pas renouvelé au-delà de cette date).

Sur cette base, le Bureau central a proposé un plan d'action complet afin d'améliorer les contrôles internes concernés et réduire ainsi les risques perçus relevés par l'IAS. Le plan d'action proposé par le Bureau central a reçu un accueil favorable de la part de l'IAS. Le Bureau central a apporté un grand soin à l'élaboration du plan d'action.

Outre la participation susmentionnée à l'élaboration du programme d'action en matière de contrôles internes en lien avec le Plan stratégique d'audit pour les Ecoles européennes, d'autres mesures notables prises par le Bureau central l'année passée, c'est-à-dire en 2012, conformément aux recommandations de l'IAS issues du rapport d'audit d'octobre 2011 sur des thématiques transversales de gestion financière (exécution budgétaire) dans les Ecoles européennes, concernent l'élaboration d'avant-projets de directives consacrées, d'une part, à l'utilisation des comptes extrabudgétaires et, d'autre part, au renforcement de la fonction de vérification financière et opérationnelle ex ante à l'échelon décentralisé. Les deux projets de document ont été débattus lors de la réunion de septembre 2012 avec les Economistes des Ecoles européennes et l'on s'attend à ce que l'élaboration de ces deux directives progresse encore durant l'année 2013.

## **G. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES (ACI)**

C'est la 6<sup>ème</sup> campagne d'inscription que l'ACI gère depuis sa création en 2006. Grâce à une application informatique développée en fonction des dispositions de la politique d'inscription adoptée chaque année par l'ACI, un suivi global est constamment assuré au sein du Bureau du Secrétaire général.

La campagne d'inscription 2013-2014 est actuellement en cours.

### **1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2012-2013**

En septembre 2011, le Conseil supérieur a défini les lignes directrices pour les inscriptions 2012-2013 en vue de l'élaboration de la Politique d'inscription par l'ACI.

La situation globale des infrastructures ainsi que la mise à disposition du site définitif de l'école de Bruxelles IV à Laeken en septembre 2012 ont été les facteurs déterminants de la politique d'inscription pour l'année scolaire 2012-2013. En vue d'utiliser les nouvelles ressources du site de Laeken et de poursuivre le développement de l'école de Bruxelles IV, tout en essayant de réduire autant que possible la surpopulation des trois autres écoles, toutes les demandes ne présentant pas de critère particulier de priorité ont été dirigées vers l'école de Bruxelles IV pour les sections et niveaux qui y sont ouverts. De plus, les transferts volontaires d'élèves inscrits dans les écoles de Bruxelles I, II et III ont également été autorisés vers l'école de Bruxelles IV.

Par ailleurs, face à la nécessité de rénover l'un des immeubles de l'école de Bruxelles I, dénommé le bâtiment Fabiola, le Conseil supérieur a marqué son accord en avril 2012 sur l'hébergement provisoire d'une partie des élèves de l'école de Bruxelles I sur le site de Berkendael, mis à la disposition de l'école par la Régie des Bâtiments. Lors de son Conseil d'administration d'avril 2012, l'école a opté pour le déplacement provisoire des niveaux d'enseignement de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire des sections linguistiques existantes à la rentrée de septembre 2012.

## 2. Résultats de la politique d'inscription 2012-2013

Les principales données de la campagne d'inscription 2012-2013 sont les suivantes :

- 2294 demandes d'inscription et de transfert ont été reçues et traitées dont 2193 de catégorie I ou II ;
- 1640 nouveaux élèves ont été intégrés dans les écoles de Bruxelles à la rentrée 2012 ;
- sur 76 demandes d'inscription d'enfants de catégorie III reçues, 12 sur les 24 enfants ayant des frères et sœurs déjà scolarisés dans l'école ont été admis ;
- sur les 25 demandes d'inscription d'enfants du personnel civil de l'OTAN, 20 élèves ont été intégrés dans les différentes écoles.

	<b>Nouveaux élèves au 2 octobre 2012</b>
<b>Ecole de Bruxelles I</b>	309
<b>Ecole de Bruxelles II</b>	320
<b>Ecole de Bruxelles III</b>	359
<b>Ecole de Bruxelles IV</b>	652
<b>Total</b>	<b>1640</b>

Sur les 2143 places proposées, 964 concernaient des élèves présentant un critère de priorité (sections uniques, SWALS, regroupement de fratrie et retour de mission par exemple).

Sur les 1852 places acceptées, 212 propositions ont été annulées par les parents, 112 d'entre elles correspondant à une proposition dans l'école de première préférence. Sur les 291 places refusées, 186 d'entre elles concernaient l'école de Bruxelles IV.

De manière globale, les dispositions de la Politique d'inscription en termes d'utilisation optimale des ressources en infrastructure ont porté leurs fruits, notamment à l'école de Bruxelles IV, qui a accueilli, à la rentrée de septembre 2012, 652 nouveaux élèves.

Toutefois, si l'objectif de veiller à l'équilibre de la répartition de la population scolaire entre les écoles de Bruxelles est atteint dans une certaine mesure, celui visant l'équilibre de la répartition entre les sections linguistiques n'a pas été réalisé dans certaines écoles, comme par exemple en maternelle germanophone à l'école de Bruxelles I. C'est également dans cette école que l'impact des mesures dirigeant les nouvelles demandes ne présentant pas de critère particulier de priorité vers l'école de Bruxelles IV, a été le plus important.

S'agissant de l'école de Bruxelles II, réduire sa surpopulation continue à être difficile malgré les efforts déployés. De fait, les facteurs qui contribuent à maintenir les effectifs de cette école sont le nombre de sections uniques, le nombre d'élèves SWALS accueillis dans cette école ainsi que la quantité de demandes introduites sur la base du critère prioritaire de regroupement de fratrie, notamment en maternelle.

Quant à l'école de Bruxelles III, dont les effectifs des sections tchèque, hellénique et espagnole ont augmenté cette année, les mesures visant à décongestionner cette école n'ont pas été suffisantes.

A l'école de Bruxelles IV, la croissance des effectifs est régulière, même si un certain déséquilibre au niveau de la répartition des élèves dans les sections linguistiques disponibles est toujours présent. Ainsi, la section francophone continue de représenter près de la moitié des effectifs (48 %). En revanche, la section néerlandophone a enregistré un nombre beaucoup plus important d'inscriptions par rapport aux années précédentes.

Cette année a vu la création de la section bulgare à l'école de Bruxelles IV, qui a été ouverte au cycle maternel et en 1<sup>ère</sup> primaire en septembre 2012.

Par ailleurs, les élèves croates, pour lesquels l'enseignement de la langue croate en tant que Langue I sera dispensé après l'entrée définitive de la République de Croatie dans l'Union européenne et son adhésion à la Convention portant statut des Ecoles européennes, sont accueillis pour la première fois à l'école de Bruxelles IV et à l'école de Bruxelles I pour les niveaux qui ne sont pas disponibles à l'école de Bruxelles IV.

### **3. Politique d'inscription pour 2013-2014**

Compte tenu de l'évolution constante des effectifs et de leur répartition entre les écoles à la rentrée de septembre 2012, la politique d'inscription 2013-2014 a été élaborée sur la base de lignes directrices, dont les principaux objectifs sont d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace en vue de réduire en particulier la surpopulation des écoles de Bruxelles II et III et de veiller à l'équilibre de la répartition de la population scolaire tant entre les écoles qu'entre les sections linguistiques, tout en garantissant la pérennité de celles-ci.

La politique d'inscription 2013-2014 est disponible sur le site internet du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu) sous *Inscriptions*.

## **H. INFRASTRUCTURES DES ECOLES**

La Convention de 1994 stipule que les infrastructures des Ecoles européennes sont mises à disposition par l'Etat siège qui en assure également la maintenance. A cet effet, un accord de siège est signé entre le Conseil supérieur et l'Etat membre dans lequel les obligations de ce dernier sont stipulées.

Les frais de fonctionnement et d'entretien courant sont assumés par le budget de l'école.

Plusieurs écoles se trouvent dans des situations de pénurie en matière d'infrastructures du fait, soit d'une augmentation des effectifs, soit de la vétusté de certains locaux, soit de la demande d'espaces supplémentaires liée à l'évolution des besoins suite aux deux derniers élargissements de l'UE.

### **1. Alicante**

Un nouvel espace réunissant trois locaux a été inauguré au mois de mai 2012 dont l'occupation était destinée :

1. A la garderie post-scolaire de l'OHMI en horaire organisé après les cours
2. A des classes pour les élèves SWALS pendant l'horaire scolaire

Ces locaux et leurs aménagements ont été offerts par l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

L'Ecole a entamé l'installation de portes anti-panique dans toutes les issues de secours de l'école, projet faisant partie du plan pluriannuel 2013-2016 de l'Ecole.

D'autre part, l'Ecole a aménagé les espaces d'accueil du primaire et du secondaire en rafraîchissant (peinture et décoration) des halls de deux cycles.

Pour une meilleure coordination du travail de surveillance dans le cycle secondaire, il a été aménagé un espace commun réunissant les trois conseillers pédagogiques et la secrétaire de transition primaire/secondaire.

## 2. Bergen

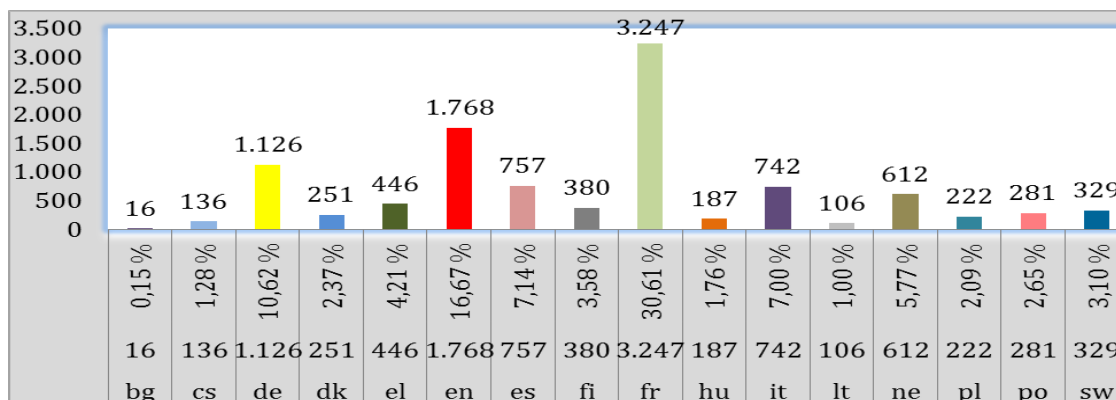
En décembre 2010, une inspection de la municipalité révéla de nombreuses lacunes aux murs de partition servant à la prévention des incendies et de dégagement de fumée dans le bâtiment, suite à quoi il a été demandé à la Direction de l'école de procéder à un inventaire de toutes les partitions dans tout le bâtiment.

Avant l'été 2011, Stichting NOB a soumis un plan pour l'amélioration des murs de partition à la municipalité de Bergen. La municipalité a approuvé ce plan en 2012. En raison ces coûts élevés, le plan sera mis en œuvre en plusieurs phases. La sécurité des élèves n'est pas compromise.

## 3. Ecoles de Bruxelles

La question des infrastructures à Bruxelles continue d'être une source de préoccupation. Les estimations chiffrées de l'ACI montrent en effet qu'à partir de 2015/2016, il sera nécessaire de disposer d'une école supplémentaire, si l'augmentation suit le chiffre moyen de plus de 400 élèves par an, voire davantage certaines années.

L'effectif total des quatre Ecoles européennes de Bruxelles atteint **10 606 élèves** dans 16 sections linguistiques. Le graphique ci-dessous présente, en valeur absolue et en pourcentage, la répartition d'ensemble de ces élèves entre les diverses sections linguistiques.



En date du 21 décembre 2012, le Conseil des ministres a décidé « la mise à disposition du site de Berkendael à Forest comme école provisoire pour les besoins des Ecoles européennes, aussi longtemps que la capacité existante n'est pas complètement disponible et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Un groupe de travail, composé de représentants de la Belgique et du Conseil supérieur des Ecoles européennes, est en outre créé pour évaluer les besoins supplémentaires éventuels. » La Commission européenne est également représentée dans ce groupe de travail dont la première réunion a eu lieu le jeudi 21 mars 2013.

Ce groupe restreint définirait les capacités requises pour les écoles dans les prochaines années, la location possible d'une éventuelle nouvelle école ainsi que les normes auxquelles les futures écoles devront satisfaire. Vu les difficultés économiques actuelles, la Belgique ne pourra plus, comme dans le passé, aller au-delà de l'accord initial de 1962.

Les principaux aménagements et travaux effectués récemment, en cours ou prévus dans les quatre écoles sous la responsabilité de la Régie des bâtiments figurent ci-dessous.

**a) Bruxelles I**

Suite à la décision de la Régie des Bâtiments de mettre à la disposition de l'Ecole Européenne de Bruxelles I/Uccle le site de Berkendael, 21 classes de maternelle et de première primaire ont été déplacées vers ce site. Nos remarques se réfèrent donc aux deux sites occupés par notre école.

Renouvellements du Permis d'environnement

Les prolongations des permis d'environnement étaient dues pour Berkendael en 2012 et celui d'Uccle pour 2013.

L'école a obtenu un délai supplémentaire pour mettre au point ou améliorer les infrastructures concernant le réseau électrique HT et BT (haute et basse tension) à Berkendael.

Sur le site d'Uccle, un sondage du sol est à réaliser autour du bâtiment Van Houtte (piscine), la Villa et le bâtiment des Sciences (citernes mazout).

Une analyse de l'air devra également être effectuée pour déterminer le taux de CO dans les parkings (éventuellement ventilation mécanique ou forcée).

Il faudra également donner suite aux remarques faites lors de l'exercice d'évacuation en présence des pompiers concernant l'ouverture de certaines portes d'évacuation et l'alarme.

Un audit énergétique de tous les bâtiments est requis pour obtenir la prolongation du permis d'environnement.

Site d'Uccle

Le bâtiment Fabiola est vide et fermé depuis le 1er septembre 2012. Les travaux de rénovation n'ont pas encore débuté et, à notre connaissance, l'étude technique n'a pas encore été entamée par la Régie des Bâtiments.

Il persiste un problème d'infiltration d'eau dans quelques bâtiments, notamment dans les bâtiments des arts, des sciences, et au sous-sol du parking.

L'entrée Opstalweg mérite un réaménagement complet pour rendre cet espace plus convivial.

L'installation d'une barrière pour les véhicules permettant une ouverture par commande à distance déchargerait le garde en service qui pourrait assurer un contrôle plus efficace des entrées et sorties de piétons.

Un système de contrôle d'accès par carte à la cantine permettrait de déplacer la surveillance de l'entrée vers l'intérieur de la cantine, et d'ajouter une valeur éducative à la surveillance assurée pendant les heures de repas.

L'école ne dispose pas d'une salle pour l'organisation d'activités telles que théâtre ou musique. Les seuls endroits où nous pouvons les organiser sont la cantine des élèves ou la salle polyvalente située au centre du bâtiment des Arts. Cette dernière, de petite taille pour notre population scolaire n'offre pas les conditions requises, car les salles de classes qui l'entourent ne sont pas insonorisées et les cours sont fortement perturbés lorsqu'une manifestation y a lieu. La situation n'est donc pas satisfaisante.

## Site de Berkendael

Il y a un problème général du réseau électrique (court-circuits). L'école dispose d'un an pour remédier à ce problème.

Par ailleurs, dans le bâtiment 66, les tableaux pour l'électricité basse tension ne répondent pas aux normes.

L'entrée de côté du bâtiment Halsdorf présente des problèmes d'humidité. L'eau stagne en cas d'intempérie ce qui rend l'accès piéton impraticable aux élèves et aux parents.

Dans le bâtiment des classes, l'installation existante ne permet pas d'avoir de l'eau dans les salles, ni suffisamment d'eau chaude aux différentes étages.

### **b) Bruxelles II**

Au cours de l'année 2012, un certain nombre de travaux de maintenance et de rénovation ont été réalisés par la Régie des bâtiments :

- Renouvellement de classes dans le bâtiment du secondaire et hall de sport
- Création de douches et vestiaires dans le hall de sport et l'ouverture du nouveau parking des bus en novembre 2012.

En 2013, il y a aussi le renouvellement de classes dans le bâtiment du secondaire.

Cependant, en raison d'une importante surpopulation, l'école continue à manquer de locaux de cours, surtout des classes spécifiques et des laboratoires.

### **c) Bruxelles III**

La population scolaire avoisine actuellement 3.000 élèves. Ceci rend nécessaire des investissements ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces, mais aucun projet de ce type n'est à l'étude actuellement.

La Régie des bâtiments assure des interventions indispensables comme par exemple au niveau des affaissements de terrain dans les cours de récréation et voies de passage, les bris et décolllements de carrelages dans les salles de cours, les infiltrations en maternelle et autres actions urgentes sur les conduites d'eau et installations de chauffage.

Des améliorations sont prévues au niveau :

- de l'agrandissement du parking à vélos
- des jeux de maternelle et primaire
- de la mise en conformité des laboratoires du secondaire
- de l'aménagement de quelques sanitaires

Les travaux de maintenance et de rénovation sont réalisés en accord et partenariat avec la Régie mais majoritairement pris en charge par l'école.



#### **d) Bruxelles IV**

L'école a pris possession du site de Laeken en Août 2012. La rentrée scolaire a donc eu lieu comme prévu sur le nouveau site. Comme mentionné dans le précédent rapport et en raison de l'accroissement progressif des effectifs des élèves, un bâtiment de la nouvelle école est encore inoccupé pour l'année scolaire 2012-2013 (Bât. T).

L'école a ouvert une nouvelle section linguistique lors de la rentrée 2012 : la section bulgare, en maternel et en P1 et ouvrira une nouvelle section linguistique roumaine en maternel et en P1 à la rentrée 2013. Nous accueillons également en priorité les élèves SWALS croates dans les niveaux déjà créés à l'EEB4.

Malgré la qualité architecturale exceptionnelle du site, nous avons tout de même pu constater que la structure et l'aménagement de l'école présentent des difficultés d'un point de vue purement pratique et fonctionnel. L'école prend régulièrement contact avec la Régie des Bâtiments pour faire le point sur les problèmes pratiques et techniques qui restent encore à résoudre. Une liste complète des problèmes constatés est mise à jour quotidiennement. Les travaux sur le site ne sont pas encore totalement achevés à l'heure actuelle (au niveau de la restauration du Bâtiment G notamment).

#### **4. Culham**

Il n'y a pas eu de travaux de construction majeurs en 2011-2012.

Un programme d'entretien est maintenu durant la phase transitoire se terminant le 31 août 2017, date de la fermeture officielle de l'Ecole européenne de Culham.

L'Ecole européenne de Culham partage ses bâtiments avec la Europa School UK qui s'est ouverte le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et a occupé 6 salles de classe, une salle du personnel et quelques bureaux. Les espaces partagés incluent également la cantine et le Hall Schuman.

#### **5. Francfort**

La population scolaire de Catégorie I et donc, conformément à la tendance, la population scolaire totale, augmente progressivement ces dernières années. Le nombre de pavillons de l'école primaire doublera dès septembre 2013 et deux niveaux d'études complets y seront dès lors scolarisés.

L'impératif d'agrandir l'école est évident et tous les décideurs le reconnaissent. Toutefois, les décisions définitives nécessaires pour prendre des mesures pratiques de construction n'ont toujours pas été adoptées. Les décisions politiques concernant la supervision des banques vont encore aggraver le problème de capacité d'accueil des installations existant actuellement. Avec plus de 1 300 élèves, la capacité des locaux extérieurs, des bâtiments et des installations a atteint ses limites. Le *statu quo* signifie que, pour les années scolaires à venir, il pourrait ne pas être possible d'inscrire tous les élèves de droit.

#### **6. Karlsruhe**

Avec l'aide de la ville de Karlsruhe des améliorations ont été apportées en vue d'économiser l'énergie et d'accroître encore une fois le bien-être au niveau des sanitaires. Peintures murales dans tous les bâtiments ainsi que rénovation de la laque de 130 portes. Renumérotation des classes et remise à neuf de la moitié des casiers d'élèves au secondaire.

Installation de 3 tableaux interactifs (smartboards) et de 9 caméras pour ces tableaux (smart-caméra) à l'école primaire et maternelle.

## **7. Luxembourg**

### **a) Luxembourg I**

Le départ de Lux II vers Mamer nous offre plus de liberté concernant la réorganisation de nos bâtiments et infrastructures.

Pour les activités d'extérieur, l'école manque toujours d'installations sportives. Le peu qu'elle avait a été définitivement perdu avec la construction des bâtiments provisoires L et T.

A l'heure actuelle, nous attendons un courrier officiel de la part de Bâtiments Publics concernant les dates d'enlèvement des bâtiments non utilisés depuis septembre 2012. Cet espace libéré nous permettra d'envisager l'installation de terrains de sports d'extérieur.

L'espace qui s'est libéré à l'intérieur des bâtiments nous permet d'accepter de nouveaux élèves.

Un grand nombre de travaux d'entretien, qui normalement devraient être à charge de l'école, sont toujours pris en charge par l'Administration de Bâtiments Publics et nous devons nous attendre à une augmentation considérable des frais d'entretien le jour où l'école devra payer tous les frais d'entretien qui lui incombent réellement.

### **b) Luxembourg II**

Le nouveau campus de l'école a été inauguré le 1er octobre 2012 après une rentrée scolaire organisée avec succès le 4 septembre 2012.

Située à 7 kilomètres à l'ouest du centre-ville de Luxembourg, l'école européenne Luxembourg II jouit d'un emplacement privilégié sur le flanc d'une colline. Le site global occupe 15 hectares et offre la possibilité de rassembler sur le même campus les bâtiments offrant l'accueil aux enfants de 3 mois à 18 ans. En effet, le Centre Polyvalent pour l'Enfance fait partie de l'ensemble de bâtiments réunis autour d'une spacieuse cour intérieure. Il s'agit en tout de plus de 86.000 mètres carrés construits pour scolariser plus de 3.000 élèves et accueillir 105 enfants de crèche et 250 enfants en garderie préscolaire, sans compter les capacités d'accueil pour les enfants du centre d'études.

La qualité des bâtiments force l'admiration tant au niveau du concept général à la fois moderne et écologique qu'au niveau de la richesse des équipements dédiés à l'apprentissage et au bien-être des élèves. Un bâtiment sportif de 13.000 mètres carrés accueille 5 halls sportifs, 4 salles de gymnastique et deux bassins de natation (8 x 15 mètres, 15 x 25 mètres).

Tout est réuni pour que l'idéal de l'enseignement européen perdure et maintienne ses ambitions pédagogiques.

## **8. Mol**

Divers travaux (réparations et rénovations) ont été entrepris par la Régie des Bâtiments pendant l'année 2012, afin de mettre à disposition des élèves et des enseignants des locaux modernes et bien équipés.

Le dernier nouveau bâtiment construit (Le DOMUS) est complètement intégré dans la vie scolaire journalière.

Les élèves de 7<sup>ème</sup> classe du secondaire y ont leur salle de détente, une salle pour l'enseignement TIC est utilisée de façon régulière ainsi que les bureaux pour le GT SEN et Orientation professionnelle.

La grande salle du DOMUS est utilisée comme salle de réunion et d'examens de 5 et 6 secondaires, ainsi que les épreuves écrites du Baccalauréat.

Les nombreux stages organisés par les inspecteurs, pour les professeurs des Ecoles Européennes, y sont également organisés.

Pendant l'été 2012, la dernière partie (phase 3) du placement de nouveaux stores pare-soleil à l'école secondaire a eu lieu ainsi que dans tout le bâtiment de l'école primaire.

Le renouvellement des chaudières et l'optimisation de celles-ci sont en cours et continueront pendant cette année civile 2013 et 2014.

Une réduction considérable de la consommation d'énergie est à prévoir suite à ces travaux.

L'abattement d'arbres devenus trop vieux et devenant dangereux pour la sécurité est en instance d'exécution. Les arbres abattus sont et seront remplacés par le double de leurs nombres.

La direction de l'école est en contact avec les responsables de la Régie des Bâtiments pour différents autres dossiers tels que le renouvellement des espaces sanitaires des élèves et de l'infrastructure sportive).

## **9. Munich**

Outre les chantiers de routine consacrés à l'entretien et à la modernisation régulière des bâtiments scolaires, quatre classes supplémentaires ont été mises à la disposition de l'école secondaire à l'été 2012.

Afin d'accueillir une population scolaire en constante augmentation, un nouveau module préfabriqué baptisé « conteneur violet » sera installé et opérationnel d'ici l'année scolaire 2014-2015. Grâce à cela, on disposera de 13 classes supplémentaires permettant d'accueillir au maximum quelques 270 élèves de primaire.

Un autre projet en cours concerne la réalisation d'un bâtiment scolaire séparé (« Annexe ») pour 1 500 élèves de primaire, situé à environ 5 km des locaux actuels. La fin des travaux est prévue pour septembre 2017.

## **10. Varèse**

En mai 2012, l'Ecole a souligné l'urgence et la nécessité du versement de la contribution ordinaire et de la contribution extraordinaire (400.000 €) au Chef du Cabinet du Ministre des Affaires Européennes, lors d'une réunion organisée à Rome. Ce montant est nécessaire pour financer la 2ème phase de construction des 4 nouvelles salles de classe du cycle primaire, ainsi que pour réaliser certaines interventions urgentes d'entretien extraordinaire qui interviendraient postérieurement.

Avant le début des vacances estivales, l'Ecole a engagé la contribution ordinaire prévue au budget pour commencer la construction des 4 nouvelles salles de classe du cycle primaire et rappelé la situation, en octobre 2012, au Chef de Délégation italienne. Dans ce contexte, les interventions pour l'entretien extraordinaire des bâtiments âgés de plus de 50 ans ont dû être réduites.

## **IV. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES**

La réforme de 2009 avait pour objectifs

- de rationaliser la gouvernance en redéfinissant les rôles de chacun des organes du système de manière à ce que les décisions soient prises au niveau adéquat, avec pour corollaire une plus grande autonomie des écoles,
- d'ouvrir le Baccalauréat européen à d'autres élèves que ceux des Ecoles européennes suite aux résolutions du Parlement européen,
- de mettre en place un mécanisme permettant de répartir équitablement la charge financière entre les Etats membres.

Le Règlement financier a été mis à jour en 2011 sur base des recommandations du groupe de travail afin de l'aligner sur les décisions de la réforme donnant plus d'autonomie aux directeurs des écoles dans l'exécution de leur budget et créant un audit interne. La logique qui sous tendait la réforme était stimulante quoiqu'un défi pour un système très centralisé et basé sur les mêmes règles s'imposant à tous en dépit des situations très différentes des écoles selon leur implantation et leur taille.

### **1. Gouvernance**

Bien qu'ayant fait l'objet de développements séparés dans le document « Réforme du système des Ecoles européennes », la gouvernance centrale et la gouvernance au niveau des écoles sont étroitement liées, notamment en ce qui concerne la prise de décisions.

Si, dans le cadre de l'autonomie des écoles, les responsabilités des directeurs et les décisions qui leur incombent sont claires dans tous leurs domaines de compétences, celles des conseils d'administration le sont moins dans la pratique, en ce que nombre de questions débattues au sein de ces conseils doivent encore faire l'objet de décisions du Conseil supérieur après avis du Comité budgétaire dans la mesure où elles ont presque toujours un impact financier.

Les Conseils d'administration sont compétents dans les cas où des prestations supplémentaires sont envisagées mais peuvent aussi valider toute mesure dérogeant aux règles normales et visant à trouver des solutions et initiatives locales de réduction des coûts. Les exceptions et dérogations aux règles en matière de création, dédoublement et regroupement de groupes/classes/options doivent être approuvées par le Conseil d'administration de l'Ecole. Durant l'été 2011, toutes les Ecoles ont organisé une procédure écrite d'approbation des dérogations qu'elles proposaient pour l'année scolaire 2011-2012.

Le plan multi annuel et le plan annuel des écoles instaurés dans le cadre de l'autonomie et devant être approuvés par le Conseil d'administration, sont d'excellents outils pour élaborer une programmation des cours à créer répondant aux besoins effectifs de chaque école, sous la responsabilité de ce même Conseil d'administration.

Toutes les écoles ont créé un Conseil consultatif d'école (School Advisory Board) qui a donné des premiers résultats encourageants en offrant un espace formel de concertation où tous les acteurs de la vie scolaire sont représentés.

Le Bureau du Secrétaire général a vu son rôle renforcé en tant que garant de la cohérence du système et chargé du monitoring de son bon fonctionnement.

## **2. Financement du système : répartition des coûts des personnels détachés entre les Etats membres (Cost sharing)**

Plusieurs Etats membres rencontrent des difficultés pour pourvoir les postes qui leur sont demandés par les écoles pour couvrir les besoins pédagogiques et chaque année, plusieurs dizaines de postes ne sont pas pourvus notamment pour l'enseignement en langues véhiculaires et plus particulièrement en anglais, langue étudiée par presque tous les élèves (comme L1, L2 ou L3). En 2012, 111 postes n'ont pas été pourvus et les écoles ont dû recruter des chargés de cours dont le coût pèse entièrement sur les dépenses des écoles. Un tiers des heures dispensées dans les écoles européennes le sont désormais par des chargés de cours.

Le principe général non contraignant de proportionnalité entre le pourcentage d'élèves ressortissants d'un Etat membre et le pourcentage de personnels détachés adopté à Helsinki en avril 2008 laisse la possibilité aux Etats membres qui le souhaitent de détacher des personnels pour enseigner dans une langue différente de leur langue maternelle. Un contrôle du niveau des connaissances linguistiques de l'enseignant dans la langue cible doit être effectué a priori par l'autorité détachante selon les dispositions du document relatif au contrôle des compétences linguistiques (réf : 2008-D-3510-fr-5) approuvé par le Conseil supérieur en janvier 2009.

Une enquête effectuée dans les écoles montre qu'à ce jour, une vingtaine d'enseignants ont été, depuis 2008, spécifiquement détachés pour enseigner une matière dans une langue différente de leur langue maternelle<sup>1</sup>. Les matières concernées sont principalement l'enseignement de l'anglais langue étrangère et les matières scientifiques en anglais telles que les mathématiques, la physique, la biologie, les sciences intégrées ou l'ICT.

Néanmoins, on constate un nombre plus élevé d'enseignants « locuteurs non natifs » qui, détachés principalement pour l'enseignement de la langue I aux élèves SWALS en tant que locuteurs natifs, assurent un complément d'horaire dans une autre matière donnée dans une langue véhiculaire.

Par ailleurs, en fonction de l'implantation de l'école et des possibilités de recrutement, les directeurs peuvent être amenés à recruter des chargés de cours locuteurs non natifs pour couvrir des postes de détachés non pourvus.

Il est à noter que le nombre global de professeurs détachés pour enseigner une matière dans une langue différente de leur langue maternelle, reste faible par rapport au nombre de postes à pourvoir.

A titre d'exemple, pour la rentrée scolaire 2013, 16 postes des matières enseignées en DE, EN ou FR (Sport, Musique, Art) pourraient être pourvus par des locuteurs non natifs ainsi que 18 postes de conseillers d'éducation. Cela fait un total de 34 postes (créations, existants non pourvus et remplacements confondus), qui pourraient être pourvus par des enseignants locuteurs non-natifs.

En ce qui concerne les cours d'Education physique, d'Education artistique ou d'Education musicale, en fonction des pays qui veulent bien prendre ces postes, les cours sont donnés selon la langue dominante du groupe d'élèves soit dans une des trois langues véhiculaires, soit dans la langue du pays siège.

---

<sup>1</sup> Voir tableau ci-dessous : Enseignants détachés « locuteurs non natifs »

<b>Enseignants détachés « locuteurs non natifs »</b>			
	<b>Maternel</b>	<b>Primaire</b>	<b>Secondaire</b>
<b>Alicante</b>	Néant	Néant	<b>2 Benl (EN LII)</b> <b>1 SW (Math + ICT en EN)</b>
<b>Bergen</b>	Néant	Néant	<b>1 NL (Bio en EN)</b> <b>1 DE (Physique et Math en EN)</b>
<b>BI</b>	Néant	Néant	<b>1 Benl (EN LII)</b>
<b>BII</b>	Néant	Néant	Néant
<b>BIII</b>	Néant	Néant	<b>2 Benl (EN LII)</b>
<b>BIV</b>	Néant	Néant	<b>1 DE (SCI en EN)</b>
<b>Culham</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Frankfurt</b>	Néant	Néant	<b>1 Benl ( LII En)</b>
<b>Karlsruhe</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Lux I</b>	Néant	Néant	<b>1 Benl (FR LII)</b> <b>1 DK (Math. + Sc.I.)</b> <b>enseigne partiellement en FR</b>
<b>Lux II</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Mol</b>	Néant	Néant	<b>1 NL (Bio + Sc. Int. en EN et en NL)</b>
			<b>1 NL (Physique en EN)</b>
			<b>1 NL (Anglais langue étrangère)</b>
			<b>1 BE nl (Anglais langue étrangère)</b>
			<b>1 BE nl (Français langue étrangère)</b>
			<b>1 SV (Mathématiques et ICT en anglais)</b>
<b>Munich</b>	Néant	Néant	<b>1 FI (Math en EN)</b>
<b>Varese</b>	Néant	Néant	<b>1 NL (Math appro en EN)</b>

L'année 2012 a été marquée par des débats sur le rééquilibrage de la charge financière (*cost sharing*) sous la houlette de la présidence britannique. Le groupe de travail « Cost sharing » a soumis plusieurs propositions au Conseil supérieur d'avril mais aucune n'a reçu l'approbation de toutes les parties prenantes. Il a été conclu à l'inefficacité des mesures non contraignantes prise au Conseil supérieur de Stockholm. En septembre 2012, le nombre de postes d'enseignants détachés non pourvus est passé de 88 à 111. En décembre, les Chefs de délégation ont débattu des enjeux du *cost sharing* en réunion restreinte et ont conclu que le Secrétaire général devrait prendre plusieurs mesures dans trois domaines :

1. Enseignants détachés :

- Rappeler les Etats membres à leurs obligations ;
- Promouvoir les postes attribuables à des enseignants locuteurs non natifs ;
- Ouvrir de nouvelles sections linguistiques afin de réduire le nombre de SWALS – sections bulgare, roumaine (en cours), estonienne, lettonne, slovaque (en cours) ;
- Promouvoir la langue du pays siège (HCL) ;

2. Economies:

- Regroupements, limitation des choix d'options – décision du Conseil supérieur en 2011 ;
- Réorganisation des études à l'école secondaire ;
- Coupes salariales pour les enseignants détachés (30 %) – réalisé en avril 2011 ;
- Coupes salariales pour les chargés de cours (20 %) – réalisé en avril 2011 ;

3. Identification de sources de financements alternatives :

- Augmentation des revenus provenant d'autres sources (minerval) – augmentation du minerval de Catégorie III en décembre 2012 (+25 % et diminution du minerval réduit appliqué aux fratries) ;
- Recherche de partenaires institutionnels sur le modèle de Munich (article 28 de la Convention) avec octroi, par exemple, du droit de vote au Conseil d'administration de l'Ecole ;
- Recherche de partenaires locaux sur le modèle de Karlsruhe (articles 28 & 29 de la Convention) avec octroi, par exemple, du droit de vote au Conseil d'administration de l'Ecole.

Le tableau ci-dessous montre la situation en 2012 de la répartition des postes en regard de la répartition théorique selon le principe adopté à Helsinki

Nationalité	Nombre d'élèves par pays	Répartition des élèves par Etat membre (%)	Personnels détachés: Professeurs, Conseillers d'éducation, Bibliothécaires et Personnel de direction	Personnels détachés: Economes	Personnels détachés: BSGEE	TOTAL Personnel détaché en fonction	(%)	Personnels détachés requis en fonction des élèves de l'EM	Différence
Allemands	3527	15,35%	231	3	2	236	15,82%	229	7
Autrichiens	324	1,41%	23			23	1,54%	21	2
Belges	2371	10,32%	200	5		205	13,74%	154	51
Britanniques	1760	7,66%	219			219	14,68%	114	105
Bulgares	310	1,35%	5			5	0,34%	20	-15
Chypriotes	38	0,17%	0			0	0,00%	2	-2
Danois	650	2,83%	33			33	2,21%	42	-9
Espagnols	1910	8,31%	89	1	2	92	6,17%	124	-32
Estoniens	207	0,90%	4			4	0,27%	13	-9
Finlandais	667	2,90%	33		1	34	2,28%	43	-9
Français	3012	13,11%	184			184	12,33%	196	-12
Grecs	803	3,49%	42		2	44	2,95%	52	-8
Hongrois	319	1,39%	16			16	1,07%	21	-5
Irlandais	475	2,07%	61			61	4,09%	31	30
Italiens	2331	10,14%	100		1	101	6,77%	151	-50
Lettons	192	0,84%	1			1	0,07%	12	-11
Litوانيens	309	1,34%	8			8	0,54%	20	-12
Luxembourgeois	230	1,00%	20	1		21	1,41%	15	6
Malgais	72	0,31%	4			4	0,27%	5	-1
Néerlandais	1042	4,53%	81	1		82	5,50%	68	14
Polonais	433	1,88%	25			25	1,68%	28	-3
Portugais	578	2,52%	31			31	2,08%	38	-7
Roumains	262	1,14%	0			0	0,00%	17	-17
Slovaques	199	0,87%	4			4	0,27%	13	-9
Slovènes	120	0,52%	3			3	0,20%	8	-5
Suédois	584	2,54%	41			41	2,75%	38	3
Tchèques	252	1,10%	15			15	1,01%	16	-1
<b>TOTAL</b>	<b>22977</b>	<b>100,00%</b>	<b>1473</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>1492</b>	<b>100,00%</b>	<b>1492</b>	<b>0</b>
<b>Remarques:</b>									
En ajoutant au total de 22.977, les 892 élèves non ressortissants des 27 Etats membres, la population scolaire globale s'élève à 23.869 élèves.									



### **3. Ouverture du système**

#### **Les Ecoles agréées**

Depuis la fixation et l'adoption des critères de l'enseignement européen par le Conseil supérieur de Mondorf en avril 2005 suite à la résolution du Parlement européen recommandant l'ouverture du Baccalauréat européen d'autres élèves que ceux des Ecoles européennes, des avancées significatives ont été réalisés.

L'implantation d'agences ou organismes européens dans plusieurs Etats membres a créé la demande d'un enseignement européen pour les enfants des personnels dont le nombre n'était pas suffisant pour ouvrir une école européenne sur le modèle traditionnel.

Sept écoles nationales ont été agréées par le Conseil supérieur selon la procédure fixée par ce dernier, à Parme, Dunshaughlin, Heraklion, Strasbourg, Manosque, Helsinki et l'école de La Haye. Trois autres sont en cours d'agrément : Les écoles de Copenhague, Tallinn (Estonie) ont présenté chacune un dossier de conformité au Conseil supérieur de décembre 2012 et prévoient l'ouverture de leurs écoles en 2013. Une nouvelle école à Culham (UK) présentera un dossier d'intérêt général au Conseil supérieur d'avril 2013.

Aux termes d'une convention signée avec le Conseil supérieur après audit par des inspecteurs des Ecoles européennes, les écoles, dites de type II, dispensent un enseignement européen reconnu, ayant en principe vocation de conduire au Baccalauréat européen.

L'ouverture du système permet aussi, dans le cadre d'un projet pilote, l'agrément de l'enseignement européen dispensé dans des écoles nationales, publiques ou privées, dites de type III.

A ce jour, un seul Etat membre, l'Allemagne, a introduit un dossier pour une telle école qui a d'ores et déjà ouvert ses portes en septembre 2012 à Bad Vilbel, près de Francfort.

Des fiches signalétiques sur les Ecoles de type II et III (Réf. 2012-12-D-10-fr-2) sont publiées sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursec.eu](http://www.eursec.eu)). Les mises à jour de ce document sont annuelles (la dernière mise à jour date de décembre 2012).

#### **Le Baccalauréat européen dans les Ecoles agréées**

Le Baccalauréat européen, sous sa forme actuelle, peut être offert dans le cadre d'une école agréée après signature d'une convention additionnelle à la Convention d'agrément, reconnaissant l'enseignement dispensé en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années secondaire qui doit être conforme en tous points aux programmes des Ecoles européennes de type I. La même procédure d'agrément que pour les années précédentes doit être suivie.

Actuellement, la Scuola per l'Europa de Parme, l'European Schooling Helsinki et l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années secondaires menant au Baccalauréat européen. L'Ecole de Parme a présenté pour la première fois en 2009, 12 élèves au Baccalauréat européen sous l'égide de l'Ecole européenne de Varèse qui leur a délivré le diplôme ainsi que 4 élèves en 2010 et 12 élèves en 2011. L'Ecole d'Helsinki prévoit une première session du Baccalauréat pour 2013 en principe.

L'Ecole européenne de Strasbourg et la School of European Education à Héraklion sont, à différents niveaux, dans le processus d'obtention de l'agrément des années 6 et 7 du secondaire.

## V. CONCLUSION

Les Présidences britannique et belge ont fait face à une conjoncture financière difficile. Le Conseil supérieur a pris plusieurs décisions visant à réduire les coûts et à accroître les recettes.

Le nombre de recours a augmenté et les services juridiques du Secrétaire général et de la Chambre de recours ont été surchargés.

De nombreux changements importants sont intervenus au Bureau du Secrétaire général en 2012. Le nouveau Secrétaire général, M. Kivinen, et le nouveau Secrétaire général adjoint, M. Marcheggiano, ont pris leurs fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le poste de Contrôleur financier a été pourvu par M. Villatoro et le détachement du chef de l'Unité informatique, M. Montarello, a pris fin en novembre 2012.

Le Secrétariat général est conscient de sa mission et est tout à fait prêt à relever le défi d'une telle entreprise dans le cadre des devoirs qui lui sont confiés. Je souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil supérieur sur le fait que le Secrétariat général reste une administration de taille modeste au regard de la charge de travail de plus en plus lourde qui lui incombe. Dans ce contexte, je tiens à remercier tous les membres du Bureau pour leur précieuse collaboration.